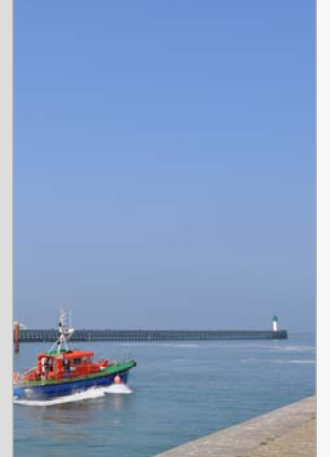
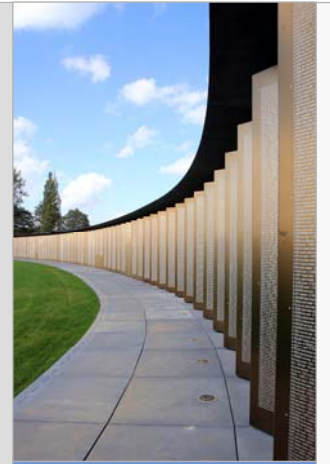




PRÉFÈTE
DU
PAS-DE-CALAIS

*L'Etat
en action
dans le
Pas-de-Calais*



Rapport 2014



La présentation du rapport d'activité des services de l'État constitue chaque année un rendez-vous incontournable. C'est un devoir et une fierté pour l'État, pour ses fonctionnaires, que de rendre compte de ce qu'ils font au service du territoire.

Cet exercice, auquel j'attache une importance particulière, est non seulement l'occasion de présenter les principales actions de l'État dans le département en 2014, mais aussi et surtout de mettre en lumière une année de partenariats étroits, d'efforts conjugués et d'actions concertées au service de nos concitoyens.

En effet, depuis ma prise de fonction en février dernier, j'ai pu constater la qualité du partenariat et du dialogue avec les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les entreprises et l'ensemble des forces vives du territoire et il ne saurait y avoir d'efficacité dans l'action publique sans la mobilisation de tous.

Ce rapport montre que l'Etat est à vos côtés dans sa mission qui est d'exprimer et de défendre les intérêts nationaux, d'assurer la sécurité, de garantir le respect des lois et de conduire les politiques publiques de sa compétence.

Premier axe et fonction régaliennne par excellence, la sécurité mobilise continuellement les services de l'État afin d'assurer la tranquillité de tous les citoyens. Cette mobilisation a permis une baisse du nombre de décès sur nos routes, mais avec un taux de délinquance globale en hausse nous devons continuer à mener des actions de prévention, notamment pour faire reculer le nombre de cambriolages.

Par ailleurs, les démarches de prévention et de planification en œuvre sur notre territoire, permettent d'apporter une réponse appropriée aux risques naturels, technologiques, sanitaires ou alimentaires auxquels peuvent être soumis les habitants du Pas-de-Calais.

Ensuite, la croissance et l'emploi demeurent des priorités de l'action de l'État. Aussi, mes services se sont impliqués pour les favoriser et les développer. Le déploiement de dispositifs de retour à l'emploi comme les contrats aidés, a permis de limiter l'aggravation du chômage et l'État a accompagné les secteurs économiques les plus fragilisés avec entre autres un appui rapide apporté aux agriculteurs, des actions pour la sauvegarde des entreprises en difficulté ou encore des actions de reconversion des territoires touchés par les restructurations et les licenciements.

En outre, l'année 2014 a été l'année de la réécriture du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Pas-de-Calais au côté des collectivités locales, avec pour ambition la priorité au logement pour tous. Ainsi, l'État s'évertue à maintenir une cohésion sociale forte qui est un trait de caractère de notre Région. Cela passe par l'hébergement et le soutien des plus démunis, l'accès durable au logement, les politiques mises en œuvre pour réduire les inégalités entre les territoires mais également par l'accès à l'éducation et la culture.

L'État encourage et valorise également la mise en place d'une politique de développement équilibré des territoires intégrant aussi bien la protection du foncier agricole que la préservation des milieux naturels, des sites et des paysages. Tous les aspects de notre territoire sont en effet une richesse dont l'altération peut être irréversible.

Enfin, l'amélioration continue du service rendu à nos usagers s'est poursuivi en 2014 et reste un enjeu majeur pour nos services.

C'est donc avec plaisir que je vous remets ce rapport qui ne se veut pas exhaustif mais qui décrit une administration active et tournée vers l'avenir.

Fabienne BUCCIO

Sommaire



Assurer les libertés publiques et le fonctionnement de la démocratie

-
- Délivrer les titres dans les meilleurs délais
 - Organiser les élections
 - Gérer les expulsions locatives avec discernement
 - Développer les relations avec les collectivités territoriales



Mieux assurer la sécurité et prévenir la délinquance

-
- Maîtriser et prévenir la délinquance
 - Lutter contre l'insécurité routière



Protéger les populations

-
- Prévenir et gérer les risques
 - Garantir la sécurité du consommateur

Sommaire



Agir pour la cohésion sociale, l'emploi et l'égalité des chances

- Promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle
- Faciliter l'accès à un logement de qualité
- Promouvoir l'égalité des chances et la réussite scolaire
- Lutter contre l'exclusion et la précarité.
- Améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans les quartiers prioritaires
- Développer la politique publique de l'Égalité entre les hommes et les femmes



Construire un aménagement et un développement durables du territoire

- Accompagner les acteurs économiques
- Anticiper les mutations économiques
- Soutenir les grands projets
- Promouvoir une stratégie de développement durable
- Accompagner la cohérence territoriale
- Valoriser et protéger le patrimoine



Réviser les politiques publiques et réorganiser les services de l'Etat

- L'amélioration du service public : Certification QUALIPREF de la Préfecture

Assurer les libertés publiques et le fonctionnement de la démocratie





DÉLIVRER LES TITRES DANS LES MEILLEURS DÉLAIS _____

La délivrance des titres

Les chiffres à retenir concernant l'activité de délivrance des titres au sein de la préfecture et des sous-préfectures du département, pour l'année 2014 (les pourcentages correspondent à la variation par rapport à l'année 2013), sont les suivants :

Titres	Cartes grises	Permis de conduire	Cartes nationales d'identité	Passeports
Préfecture	58 619 (+63,45%)	36 561 (+2,30%)	43 282 (-23,18%)	34 299 (+1,5%)
S/P Béthune	29 246* (-5,86%)	3 699 (+48,55%)	18 075 (-24,38%)	-
S/P Boulogne	27 145 (-3,65%)	5 638 (+104,28%)	10 402 (-24,79%)	-
S/P Calais	26 969 (+10,59%)	6 367 (+63,17%)	-	-
S/P Lens	45 666 (+6,95%)	5 676 (+19,19%)	26 544 (-14,17%)	-
S/P Montreuil	8 775* (+2,14%)	-	-	-
S/P Saint-Omer	17 883* (-13,30%)	-	-	-
TOTAL	214 303 (+11,96%)	57 941 (+16,69%)	98 303 (-21,36%)	34 299 (+ 1,5 %)

(*) Les sous-préfectures de Béthune, Montreuil et Saint Omer ne délivrent pas les certificats d'immatriculation en temps réel.

Les délais moyens de délivrance de titres sont les suivants :

Titres	Cartes grises	Permis de conduire	Cartes nationales d'identité	Passeports
Préfecture	16 mn	29,4 jours	7,3 jours	1,1 jour
S/P Béthune	-	13,4 jours	9,5 jours	-
S/P Boulogne	22 mn	7,6 jours	8,2 jours	-
S/P Calais	16 mn	20,5 jours	-	-
S/P Lens	13 mn	24,2 jours	1,2 jour	-
S/P Montreuil	-	-	-	-
S/P Saint-Omer	-	-	-	-
Moyenne départementale	16 mn	24,9 jours	6,2 jours	1 jour

■ *L'accueil et l'éloignement des ressortissants étrangers*

► Depuis octobre 2013, en raison de l'intégration des empreintes digitales dans les titres de séjour, l'accueil des étrangers et la prise d'empreintes ne se faisaient plus qu'en préfecture et en sous-préfecture de CALAIS.

Cette réorganisation avait conduit la préfecture d'Arras à voir le flux de public passer de 8 000 usagers en 2013 à quelques 23 000 pour 2014.

Avec la montée en charge très importante des demandes d'asile qui impacte fortement la sous-préfecture de CALAIS, l'accueil des étrangers est depuis octobre 2014 exclusivement assuré par la préfecture pour l'ensemble du département, ce qui a entraîné pour le site d'Arras une nouvelle hausse de fréquentation d'environ 25 %.

Avec près de 6 000 titres délivrés (titres de séjours et documents de circulation pour mineurs), le volume de titres délivrés en 2014 est sensiblement identique à celui de 2013.

► S'agissant de l'éloignement, l'activité a été particulièrement soutenue avec 2 965 mesures d'éloignement contre 2 505 en 2013 (+ 18 %). L'évolution la plus notable concerne l'exécution des mesures : 1 784 mesures ont pu être exécutées en 2014, contre 1 379 en 2013, ce qui représente une hausse de 30 % par rapport à 2013 et un quasi doublement par rapport à 2012.

À noter également, l'évacuation d'un squat le 2 juillet 2014 qui a conduit à la prise de près de 250 mesures d'éloignement dans la journée.

Mécaniquement, le contentieux augmente également pour s'établir à 1 142 requêtes reçues en 2014 soit une hausse de 16 % par rapport à 2013. En revanche, le taux de requêtes déboutées augmente pour s'établir à 92 % contre 85 % en 2013.

► Enfin 563 demandes de naturalisations ont été instruites en 2014 (410 par décret et 153 déclarations de naturalisation par mariage) avec 389 avis favorables et 174 décisions défavorables. L'instruction des demandes de naturalisation pour le Pas-de-Calais est désormais prise en charge par la préfecture de LILLE avec la mise en place effective d'une plate-forme régionale en avril 2015.



ORGANISER LES ÉLECTIONS

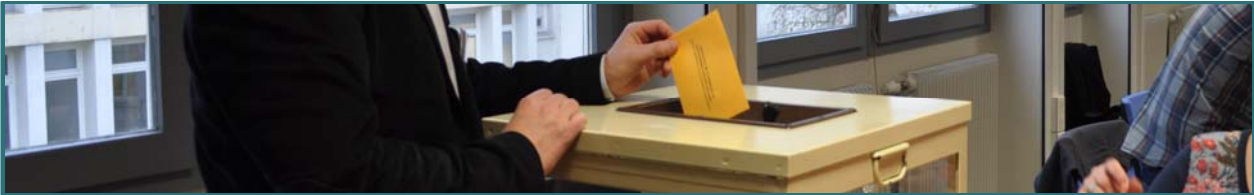
Deux élections politiques ont eu lieu au cours de l'année 2014, auxquelles il convient d'ajouter les élections professionnelles au sein de la fonction publique :

■ *Élections municipales*

- 24 933 candidatures enregistrées par la préfecture et les sous-préfectures ;
- 150 contentieux post-électorales ;
- 2,25 M€ exécutés au titre des crédits spécifiques « élections » pour les élections municipales et européennes (essentiellement en remboursement de la propagande des candidats) ;
- 115 diplômes de maires honoraires délivrés ;
- 399 cartes d'identité de maire délivrées.

■ *Élections européennes:*

L'élection des représentants du parlement européen s'est déroulée le 25 mai 2014. Contrairement aux élections municipales, l'enregistrement des candidatures n'était pas réalisé par la préfecture et les sous-préfectures, mais directement par le ministère de l'intérieur. Le bureau des élections et de la citoyenneté a quant à lui poursuivi les procédures de dématérialisation lancées auprès des communes notamment pour l'envoi des formulaires de résultats et des affiches réglementaires à apposer dans les bureaux de vote.



▣ *Les élections professionnelles*

Les élections professionnelles pour les trois fonctions publiques se sont déroulées en décembre 2014, avec un taux de participation de 85,31 %, soit une hausse de 3,5 % par rapport aux dernières élections de 2010.

GÉRER LES EXPULSIONS LOCATIVES AVEC DISCERNEMENT

Les procédures d'expulsions sont encadrées par une législation précise : un jugement définitif doit être rendu et le concours de la force publique autorisé par le Préfet.

Des mesures sont prises en amont par le biais d'aides financières accompagnées d'un suivi social renforcé qui permettent d'éviter les contentieux.

Si les demandes de concours de la force publique (CFP) ont été en légère baisse cette année (-4,18%), il n'en demeure pas moins que ces dernières sont importantes dans un contexte de crise sociale et économique.

	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Assignations devant le juge d'instance	2642	2644	3022	2953	2865
Commandements de quitter les lieux	1288	1197	1313	1590	1401
Demandes de concours de la force publique	796	701	738	909	871
Concours accordés	420	516	420	352	359
Expulsions réalisées avec CFP	191	175	156	115	113

DEVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

▣ *Les concours de l'État aux collectivités*

Dans un contexte économique et financier difficile, l'État a maintenu son soutien aux collectivités. Il a ainsi consacré 1,427 Mds € (cf. tableau en annexe) à notre département, dont 1,235 Mds € de dotations, montant en légère diminution par rapport à 2013 (-3,85%).

Les dotations de l'État se répartissent entre les communes (43 %), le Département (42 %) et les groupements intercommunaux (15 %). Le soutien financier aux investissements locaux représente 11 % du montant total des dotations.

La péréquation verticale continue à progresser en 2014 (les dotations de solidarité urbaine et rurale enregistrent une hausse respectivement de 5,97 % et de 5,03 %).

Par ailleurs, les versements effectués cette année dans le cadre du fonds de compensation à la TVA (FCTVA) ont progressé de 12 %.

Les emprunts structurés

L'article 92 de la loi de finances pour 2014 a créé un fonds de soutien destiné à aider les collectivités ayant souscrit des emprunts structurés. Il permet la prise en charge des indemnités de remboursement anticipé ou une partie des intérêts.

Au 31 décembre 2014, 9 collectivités (soit 13 contrats d'emprunts) ont effectué une demande d'aide en vue de bénéficier d'un remboursement anticipé de leurs contrats.

Les collectivités concernées pouvaient demander à bénéficier de ce fonds jusqu'au 30 avril 2015.

La poursuite de la réorganisation intercommunale

L'année 2014 a vu se finaliser les fusions-créations d'intercommunalités inscrites au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le département du Pas-de-Calais compte désormais 33 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alors qu'il en comptait 43 en 2012.

Par ailleurs, un important travail de réflexion sur la gestion de l'eau potable est engagé avec les élus, en partenariat avec l'association des maires du Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. Ce travail doit aboutir à la formulation de propositions sur le devenir des structures en charge de cette compétence, propositions qui seront présentées à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Le contrôle et le conseil aux collectivités

La mission constitutionnelle de contrôle des actes administratifs des collectivités territoriales se double d'une mission d'appui auprès des élus et de leurs équipes.

Suite aux élections municipales de mars 2014, un très important travail de conseil et de contrôle a été réalisé avec une multiplication par 4 du nombre d'actes transmis au deuxième trimestre 2014, mois d'installation des conseils municipaux.

Au cours de l'année 2014, plus de 100 000 actes ont été transmis par les collectivités en préfecture et sous-préfectures, dont 35 % par voie dématérialisée. La part des transmissions électroniques est en constante progression depuis le lancement du dispositif « Actes » dans le Pas-de-Calais en 2006. Celle-ci s'établissait ainsi à 30 % en 2013.

Dans le domaine de la commande publique, 2014 a été marquée par une augmentation des actes reçus en préfecture et sous-préfectures (3 822 en 2014 contre 2 760 en 2013) et des dossiers contrôlés (4 152 en 2014 contre 2 506 en 2013). Pour l'ensemble de ces actes, 75 recours gracieux ont été adressés aux collectivités et 1 recours contentieux a été introduit au Tribunal Administratif ainsi qu'un référé sur le même dossier.

S'agissant des délibérations relatives à la composition des commissions d'appel d'offres (CAO), une circulaire adressée aux collectivités locales avant les élections précisait que la CAO devait être élue et non désignée. Les maires ont été alertés par courrier sur ce sujet et les collectivités ont pour une grande part procédé à une élection dans les semaines qui ont suivi.

Pour la fonction publique, 1 120 actes ont été reçus en 2014 contre 808 actes en 2013. Les emplois fonctionnels et les nominations sur les emplois de cabinet ont été le principal sujet du contrôle dans le prolongement des élections. Parmi ceux-ci, 605 ont été contrôlés en 2014, 53 ont donné lieu à un recours gracieux et 30 à une saisine du Tribunal Administratif dont 1 avec référé.

La demande de conseil en matière de fonction publique territoriale fut particulièrement forte en 2014 avec 443 contacts contre 259 en 2013. Les questions étaient essentiellement liées à la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire.

S'agissant du contrôle budgétaire, 10 682 actes ont été transmis par les collectivités et 915 au titre du

Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA). Parmi ces actes, 608 ont fait l'objet d'un courrier formalisé aux collectivités (dont 288 concernant le FCTVA, soit près de la moitié) et 10 ont été transmis à la Chambre Régionale des Comptes. Par ailleurs, 322 courriers et courriels ont été adressés aux collectivités à titre de conseil.

Le partenariat Préfecture / Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) s'est poursuivi avec 51 actes budgétaires transmis à la DDFiP pour examen : 29 budgets primitifs (5 budgets principaux et 24 budgets annexes) et 22 comptes administratifs (4 budgets principaux et 18 budgets annexes).

En matière d'institutions locales et d'intercommunalité, les services ont reçu 1 102 actes et en ont contrôlé 1 004.

Concernant l'urbanisme, 881 actes ont fait l'objet d'un contrôle. Ces contrôles ont débouché sur 57 recours gracieux et 6 déférés.

Les enquêtes publiques

A la demande des collectivités publiques et des établissements publics, 30 enquêtes publiques ont été organisées, telles que :

- l'enquête publique du projet d'autoroute ferroviaire atlantique, reliant Dourges à Tarnos dans les Landes,
- l'enquête préalable au classement des terrils du bassin minier Nord-Pas-de-Calais.

Mieux assurer la sécurité et prévenir la délinquance





MAÎTRISER ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

▣ *Les chiffres de la délinquance*

L'orientation à la baisse de la délinquance globale, observée en 2012 et 2013, s'est infléchie en 2014 avec une augmentation d'un peu plus de 2 % de celle-ci. Le taux d'élucidation reste cependant significatif, les forces de l'ordre résolvant près d'un fait sur deux dans le département. Ces résultats témoignent du travail quotidien des forces de sécurité et de l'utilisation maximale des capacités d'investigations judiciaires.

Sur l'ensemble des faits constatés, 62 % ont porté sur des atteintes aux biens, soit une hausse de près de 2% suivant la tendance générale. Au sein de cet ensemble, le nombre de cambriolages continue de progresser. Pour enrayer ces augmentations :

► Un plan de lutte contre les cambriolages a été mis en place en décembre 2013. Élaboré selon les orientations du plan national, il vise prioritairement à lutter contre les délinquants d'habitude et les filières structurées, à renforcer l'occupation policière de la voie publique et à mieux protéger les commerçants en prenant appui sur un partenariat de sécurité.

► Le dispositif de participation citoyenne est l'un des leviers pour lutter contre les cambriolages et renforcer l'efficacité de l'action des forces de l'ordre. Il continue d'être étendu dans l'ensemble du département avec 58 protocoles signés fin 2014,

► Un plan de lutte contre les vols de véhicules et les trafics de pièces détachées a été signé en décembre 2014, compte tenu du nombre important de vols d'automobiles en 2013 et en 2014. Il permet :

- ▣ L'amélioration du partage des analyses et diagnostics entre la police et la gendarmerie nationales,
- ▣ Le développement de la politique de prévention auprès des parties prenantes dans la vente, l'entretien et l'assurance des véhicules,
- ▣ L'augmentation des mesures répressives et prospectives sous forme d'opérations ciblées.

Le nombre des atteintes volontaires à l'intégrité physique connaît de nouveau en 2014 une augmentation d'un peu plus de 1 %, après une augmentation importante en 2012 (+12,72 %) et une baisse en 2013 (-5 %) ; les augmentations les plus significatives concernant les violences physiques crapuleuses et les violences sexuelles.

On observe une diminution de plus de 2 % des violences intra-familiales. Pour autant, leur nombre reste important ; une caractéristique en partie due aux efforts déployés par les pouvoirs publics pour inciter les personnes victimes de violences familiales, notamment les femmes, à porter plainte.

▣ *La prévention de la délinquance*

Les services de l'État ont mobilisé les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 767 000 euros versés aux collectivités et associations pour les aider à mettre en place des actions de lutte contre les violences intra-familiales, la délinquance des jeunes et l'amélioration de la tranquillité publique. A cette enveloppe se sont ajoutés les crédits spécifiques au financement de 11 dispositifs de vidéoprotection pour un total de 39 806 €.

Le département du Pas-de-Calais compte 14 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et 1 Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

▣ La lutte contre les drogues et les conduites addictives

En 2014, le travail conséquent des forces de l'ordre a permis d'obtenir de bons résultats avec une augmentation de près de 5 % des infractions à la législation sur les stupéfiants.

Les saisies restent toujours importantes : plus de 25 tonnes de khat, 1 755 kg de cannabis, 17 kg de cocaïne, 6 kg d'héroïne, 35 079 comprimés de drogue de synthèse, 19 véhicules et 245 376 € en numéraire.

En matière de lutte et de prévention des comportements addictifs, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) a permis de soutenir 45 actions à hauteur de 270 573 €.

LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avec 66 morts sur les routes, l'année 2014 enregistre le deuxième plus faible nombre de personnes tuées depuis 1978, juste après 2010 qui en comptait 65.

▣ Les causes

Les causes principales des accidents mortels sont la vitesse (25%), l'alcool (19%), le non respect des priorités (18%) et les stupéfiants (10%).

▣ Les catégories d'usagers

Les catégories d'usagers les plus concernées par les accidents mortels, après les conducteurs de véhicules légers, sont encore cette année les piétons, qui représentent 32 % des tués, et les deux-roues-motorisés avec 24 % des tués alors qu'ils ne représentent que 2 % du trafic.

Parmi les victimes d'accidents, les usagers vulnérables sont fortement représentés dans l'accidentologie :

- ▣ Les seniors de + 65 ans, qui représentent 26 % des tués alors qu'ils représentent 15 % de la population (17 seniors décédés en 2014)
- ▣ Les jeunes de 18 à 24 ans, qui représentent 18 % des tués alors qu'ils représentent 8 % de la population (12 jeunes décédés en 2014).



▣ Des actions soutenues sont menées en matière de prévention et de répression

En matière de prévention, un maillage sur tout le territoire a été rendu possible par une augmentation du nombre de bénévoles formés et nommés "Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière" (IDSR), le recrutement d'un "monsieur moto" et un partenariat renforcé avec les différents acteurs de la sécurité routière et les associations œuvrant dans ce domaine.

En 2014, 19 IDSR ont été recrutés, passant de 71 à 90.

Par ailleurs, 830 actions de prévention ont été réalisées :

- liées aux grands rassemblements : l'Enduropale, le Main Square Festival, les Nuits Touquettoises...
- ou à l'initiation de challenges ludiques de motards : 5 casques d'or locaux et une finale départementale...

Près de 100 000 personnes ont ainsi été sensibilisées.

En matière de répression, des contrôles et des moyens renforcés ont été mis en oeuvre. En plus des contrôles d'initiative, 54 contrôles concertés ont été menés en 2014 par les forces de l'ordre, en fonction de l'accidentologie constatée (choix des thèmes, horaires, lieux...), de l'accidentologie du département et des comportements des usagers pour enrayer au plus vite les déviances de comportements:

- 33 % concernaient la vitesse,
- 30 % concernaient la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants,
- 20 % concernaient les défauts de priorités,
- Le reste concernait des fautes de comportement (ex: usage du téléphone portable au volant).

Protéger les populations





PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES

■ *La prévention des risques technologiques*

L'inspection des installations classées a réalisé en 2014, pour les 584 sites du Pas-de-Calais soumis à autorisation et les 46 sites soumis à enregistrement :

- 535 visites d'inspection,
- 30 arrêtés d'autorisation et d'enregistrement,
- 115 arrêtés complémentaires,
- 88 arrêtés de mise en demeure,
- 16 procès verbaux,
- 182 contrôles inopinés.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), institués par la loi du 30 juillet 2003, ont pour objectifs de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future.

Sur les 14 PPRT à réaliser dans le département, tous sont désormais prescrits et 3 ont été approuvés en 2014 (CECA, ARC International, APERAM), portant à 11 le nombre total de PPRT approuvés.

Par ailleurs, 2 plans particuliers d'intervention visant à préparer et à apporter une réponse appropriée en cas de crise sur des établissements Seveso « seuil haut » ont été élaborés pour les sociétés Act'Appro à Ternas et De Sangosse à Marquion.

S'agissant des risques associés aux équipements sous pression et aux canalisations de transport et de distribution du gaz, la surveillance des 3 services d'inspection reconnus de la région, Maxam, SRD et Versalis s'est traduite par 3 réunions de revue et 9 visites approfondies. En outre, 26 contrôles sur des chantiers à proximité des réseaux de gaz ont été menés, ainsi qu'une sensibilisation des collectivités, afin de prévenir les risques d'accrochage de réseaux.

■ *La prévention des risques naturels*

En matière de prévention des inondations, la mise en œuvre de la directive inondation s'est poursuivie en 2014 :

- avec la finalisation des cartographies et l'approbation des 4 Territoires à Risque Important d'inondation du Pas-de-Calais,
- l'élaboration et la mise à la consultation du public du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Artois-Picardie qui permettra de réduire les conséquences négatives des inondations sur notre territoire.

Un programme d'étude sur le bassin de la Canche, préalable à des programmes d'action de prévention des inondations, a été labellisé en 2014, permettant un financement par l'État de ces études.

S'agissant plus particulièrement du territoire des wateringues, son système d'assèchement est remis en question par le changement climatique et les mutations sociales et économiques. Une démarche globale est menée par l'État avec l'ensemble des acteurs locaux pour définir un véritable projet de territoire, prendre en compte les risques d'inondation dans l'urbanisme, mais également faire évoluer la gouvernance et le financement du système.

A noter que le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques a inspecté 13 digues, écluses ou barrages du Pas-de-Calais, et examiné une étude de dangers de digue. La digue de Sangatte a montré des vulnérabilités importantes qui a ainsi nécessité une intervention en urgence et la mise en œuvre d'un programme de reconstruction.

Le projet de reconstruction qui a été défini permet d'assurer la défense des populations tout en préservant l'environnement. Les travaux, qui seront pris en charge par l'État doivent démarrer en septembre 2016.

S'agissant des risques de crues, les 11 cours d'eau du bassin Artois-Picardie ont été placés durant 41 jours en vigilance jaune en 2014 et 2 jours en vigilance orange par le service de prévision des crues de la DREAL : 78 % des crues ont ainsi été détectées au moins 12 heures à l'avance.

En outre, plusieurs alertes pour vigilance météorologique « orange » ont été lancées par la préfecture auprès des communes et des services de l'État en raison d'épisodes de vents violents les 6 et 7 février et de phénomènes orageux les 21 et 22 mai, du 8 au 10 juin et les 19 et 20 juillet.

Les risques liés au bruit

L'année 2014 a été marquée par la réalisation :

- des Cartes de Bruit Stratégiques 2ème échéance du réseau ferré départemental (RFF),
- des Cartes de Bruit Stratégiques 2ème échéance du réseau routier départemental (Conseil Général du Pas-de-Calais),
- des Cartes de Bruit Stratégiques 2ème échéance du réseau routier national et autoroutier non concédé (DIR Nord),
- des Cartes de Bruit Stratégiques 2ème échéance de la voirie communale dans le département.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement État 2ème échéance a été rédigé et sera soumis à consultation du public en 2015.

La gestion des crises

Les exercices sont primordiaux pour préparer et mobiliser les acteurs à la gestion d'une crise et créer un véritable réseau partenarial.

Treize exercices ont été réalisés en 2014 :

- six au Tunnel sous la Manche dont un d'ampleur relatif à l'évacuation des nouvelles rames, impliquant quelques 600 figurants ;
- deux à connotation « sûreté » dont un au centre pénitentiaire de Longuenesse suite à l'ouverture d'un nouveau quartier ;
- cinq exercices de sécurité civile dont 3 dans des établissements Seveso « seuil haut ».

Le centre opérationnel départemental et des postes de commandement opérationnel ont été activés 20 jours en 2014, que ce soit dans le cadre d'événements programmés (Enduropale, route du Louvre, Main Square festival, Tour de France, visites présidentielles) ou imposés (opérations de déminage à Camiers, Neufchâtel-Hardelot et Wissant, blocage du port de Calais).

Le contrôle des établissements recevant du public (ERP)

Dans le Pas-de-Calais, 21 064 ERP et 1 immeuble de grande hauteur sont actuellement répertoriés, répartis ainsi qu'il suit :

4 390 ERP du 1^{er} groupe :

- 216 ERP de 1ère catégorie (public supérieur à 1 500 personnes),
- 624 ERP de 2ème catégorie (entre 701 et 1 500),
- 1 623 ERP de 3ème catégorie (entre 301 et 700),
- 1 927 ERP de 4ème catégorie (supérieur à un seuil risque – environ 150 pers – et 300).

16 674 ERP du 2^{ème} groupe (5^{ème} catégorie) (inférieur à ce seuil risque) dont certains sont visités périodiquement à l'initiative de la commission de sécurité ou à la demande du maire en raison, notamment, de la présence de locaux à sommeil, ou de public difficile à évacuer (petite enfance, grand âge...).

S'agissant du suivi de ces établissements :

- 4 722 visites de sécurité périodiques (ce chiffre comprenant les visites de chaque ERP et chaque cellule d'un établissement donné),
- 339 visites de réception de travaux et visites avant ouverture,
- 1 371 études de dossiers.

Au total, 92 avis défavorables ont été émis au cours de l'année 2014. Le suivi de ces avis défavorables est effectué conjointement par le service interministériel de défense et de protection civiles, les sous-préfectures et le SDIS en collaboration avec les maires des communes concernées.

GARANTIR LA SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR

La santé et la protection animales

L'objectif des services de l'État dans ce domaine tient tout autant à la prévention des principales maladies animales et à leur surveillance qu'à la gestion des foyers avérés.

L'épidémiosurveillance vise :

- à détecter au plus tôt l'apparition de maladies animales afin de prendre les mesures de protection et de lutte le plus précocement possible et ainsi protéger la population, la plupart des maladies animales étant transmissibles à l'homme (salmonellose, influenza aviaire, tuberculose, brucellose,...),
- à préserver l'économie agricole en maintenant les capacités de production et d'offre alimentaire. Certaines maladies (fièvre aphteuse, peste porcine) peuvent en effet avoir des conséquences particulièrement désastreuses pour les cheptels.



Quelques chiffres pour l'année 2014

- 46 arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance concernant divers élevages (bovins, volailles, abeilles...), suite à des suspicions de maladies animales ;
- 4 arrêtés préfectoraux portant déclaration d'infection après confirmation de la présence de salmonelles dans 3 élevages de poules pondeuses et de loque américaine chez un apiculteur. Ces mesures ont conduit à l'abattage des cheptels concernés ;
- 218 inspections réalisées dans le cadre du programme national d'inspection auprès d'éleveurs, centres de rassemblements d'animaux, fabricants d'aliments pour animaux ;
- 193 prélèvements effectués dans le cadre du plan de contrôle national ;
- 124 recherches de salmonelles dans les élevages de volailles ;
- Pour ce qui est des sanctions administratives, 11 mises en demeure (défaut de prophylaxie, identification bovine non conforme, centre de rassemblement non conforme) ont été établies.

La qualité et la sécurité alimentaires

Les services de l'État sont attentifs à la qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et assurent ainsi un contrôle tout au long de la chaîne de production et de distribution.

Un programme annuel d'enquêtes et d'inspections est arrêté en fonction des risques identifiés et des

priorités nationales et locales. Par ailleurs, une inspection permanente est assurée dans les quatre abattoirs de boucherie du département qui mobilise 21 agents de la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP).

Quelques chiffres pour l'année 2014

- 104 alertes sanitaires et 35 toxi-infections alimentaires collectives,
- 1 799 inspections et enquêtes,
- 1 121 analyses sur des denrées d'origine animales ou végétales, des animaux d'élevage ou des aliments pour animaux.

Les anomalies les plus graves constatées lors des différentes interventions ont fait l'objet de 127 mesures de police administrative, ainsi qu'une fermeture d'établissement.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures nationales les services douaniers ont été amenés à contrôler les conditions d'importation des denrées alimentaires en provenance du Japon suite à l'accident nucléaire de Fukushima. De plus, ces mesures leur permettent de faire face aux alertes sanitaires telles que la découverte de foyers de peste porcine en Biélorussie et en Ukraine ou de foyers de fièvre aphteuse en Afrique du Nord.

□ La protection économique

La protection des consommateurs a été renforcée par les dispositions de la loi du 17 mars 2014 dite Loi HAMON.

Pour garantir cette protection et détecter les éventuelles pratiques anticoncurrentielles sur le marché, les services de l'État s'assurent que les consommateurs sont bien informés sur les prix et les conditions de vente, quel que soit le secteur d'activité (notamment, le e-commerce) et recherchent les pratiques déloyales et illicites comme les ventes hors établissement (vente à distance, démarchage à domicile) portant préjudice aux personnes souvent les plus vulnérables.

En 2014, la Direction Départementale de la Protection des Populations a ainsi contrôlé 1 471 entreprises. Les investigations ont donné lieu à 426 avertissements et 59 injonctions administratives.

Par ailleurs, 1 878 courriers de consommateurs ont été traités, soit par un courrier de réponse pour les litiges de nature civile, soit par une mise en enquête pour les autres.

Les contrefaçons

En matière de contrefaçon, 533 constatations ont été enregistrées par les services douaniers du Pas-de-Calais en 2014 qui ont permis la saisie de 720 379 articles. Leur valeur totale s'établit à quelques 15,4 M€. Ce résultat est principalement impacté par une saisie exceptionnelle de 418 550 emballages de paquets de tabacs et 79 800 vignettes fiscales belges contrefaites, réalisée en juin par la Brigade de Surveillance Intérieure de Calais Littoral, lors des contrôles réalisés à l'embarquement du ferry.



Si l'on excepte cette saisie exceptionnelle, la grande majorité des articles contrefaits proviennent d'Asie et près de la moitié sont destinés au marché français. À l'instar des années précédentes, les saisies les plus importantes ont été réalisées dans le fret commercial. Néanmoins, en raison de l'explosion des ventes réalisées via internet, les saisies constatées dans les colis acheminés par fret express et postal demeurent à un niveau élevé (413 au titre de l'année 2014). Ainsi 5 968 articles divers ont été saisis sur ce vecteur.

Les secteurs les plus concernés sont ceux de l'habillement, de la maroquinerie de luxe, de la parfumerie, des jeux et jouets ainsi que celui de la téléphonie.

Par ailleurs, 56 infractions ont été enregistrées par les douanes. Elles portent essentiellement sur des

saisies de médicaments contrefaits, acheminés par voie postale suite à des commandes effectuées sur Internet par des résidents. Au total, 12 263 unités (comprimés, doses, tubes de crèmes...) ont été saisies.

▣ *Les produits industriels et les prestations de services*

La DDPP traite également les plaintes de consommateurs, victimes de tromperie sur le kilométrage lors d'achats de véhicules et s'assure par ailleurs de la conformité, de la sécurité des produits industriels et des services mis sur le marché tels les détecteurs de fumée, les établissements utilisant du matériel à U.V (bronzage), les aires de jeux et piscines dans les campings.

691 visites ont ainsi été réalisées au titre de la sécurité des produits et des services, donnant lieu à 287 avertissements et 14 mesures de police administrative. La DDPP a en outre géré 9 alertes concernant des produits industriels.

▣ *Les missions dans le commerce international*

Le Pas-de-Calais est un département d'élevage important et l'industrie agro-alimentaire y est très présente. Ces secteurs sont aussi présents à l'international.

Au regard des règles communautaires mais aussi des exigences des pays tiers, les services de l'État sont amenés à établir des certificats sanitaires, de salubrité ou des attestations d'exportation, nécessaires à l'expédition d'animaux ou de produits animaux ou végétaux, et donc indispensables, au commerce international.

Ainsi, La DDPP a établi en 2014 :

- ▣ 3 753 certificats sanitaires pour l'expédition d'animaux ou produits animaux vers d'autres états membres de l'Union Européenne ;
- ▣ 4 133 certificats sanitaires et de salubrité pour l'exportation de denrées animales ou d'origine animale vers des pays tiers ;
- ▣ 5 330 attestations pour l'exportation de denrées d'origine végétale.

Agir pour la cohésion sociale, l'emploi et l'égalité des chances





PROMOUVOIR L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

■ *L'analyse de la situation de l'emploi*

Au 4^{ème} trimestre 2014, le taux de chômage dans le département du Pas-de-Calais atteint 13,1 % de la population active, en hausse de 0,2 point en un an.

À la même période, le taux de chômage de la France métropolitaine est de 10,0 % (+ 0,4 point en un an).

En décembre 2014, on compte dans le département :

- ❑ 92 696 personnes inscrites à Pôle Emploi, en catégorie A, soit une augmentation de 2,60% par rapport à décembre 2013. Cette augmentation est quasi équivalente en Région Nord-Pas-de-Calais (+2,8%) mais inférieure de 3,1 points par rapport à celle observée en France (+5,7%),
- ❑ 136 124 personnes inscrites en catégories A, B et C, soit une augmentation de 4,10 % par rapport à l'an dernier. Cette évolution est inférieure à celle observée au niveau national (+6,4%).

Il est à noter que cet accroissement concerne les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+ 8,30%) et que l'on constate une stabilité de la demande d'emploi des jeunes de 16 à 25 ans (+0,1 %).

E taux de répartition de chômage par zone d'emploi s'établit comme suit :

- ❑ Arras : 9,40 %,
- ❑ Berck – Montreuil : 9,70 %,
- ❑ Béthune – Bruay : 12,50 %,
- ❑ Boulogne sur Mer : 14,00 %,
- ❑ Calais : 16,20 %,
- ❑ Lens – Hénin : 16,40 %,
- ❑ Saint Omer : 12,50 %.

Les zones d'emploi de Lens-Hénin et Calais sont les plus affectées, avec un taux de chômage nettement supérieur au taux départemental. Ces zones d'emploi sont classées respectivement aux 4^{ème} et 6^{ème} rang du classement national des taux de chômage les plus élevés.

■ *Les dispositifs en faveur de l'emploi*

Les contrats aidés

- ❑ 2 173 CIE (contrat initiative emploi) ont été signés en 2014 dans le secteur marchand pour un objectif de 2 618, soit un taux de réalisation de 83 %.
- ❑ Ces contrats ont principalement bénéficié aux personnes les plus éloignées de l'emploi puisque 86 % des bénéficiaires étaient des demandeurs d'emploi de longue durée et 38,6 % des bénéficiaires du RSA. La part des jeunes a quant à elle diminué compte tenu de leur orientation prioritaire vers les emplois d'avenir.
- ❑ 12 288 CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi) ont été prescrits dans le secteur non marchand pour un objectif de 10 971, soit un taux de réalisation de 112%.

Les emplois d'avenir

Les emplois d'avenir ont été créés afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

- ❑ 2 259 contrats emploi d'avenir ont été conclus en 2014 pour un objectif de 2 320, soit un taux de réalisation de 97 %,
- ❑ 83,2 % de ces jeunes ont obtenu un engagement de formation.

Par ailleurs, le dispositif « Emploi d'Evenir Professeur » (EAP) vise à favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de l'enseignement des étudiants d'origine modeste en leur proposant un parcours professionnalisant et en les accompagnant financièrement. En 2014, 146 EAP sont implantés dans le département, à raison de 75 en école et 71 en collège.

Le contrat de génération

Le dispositif vise à maintenir dans l'emploi ou à embaucher des salariés seniors jusqu'à l'âge de la retraite et à recruter des jeunes en CDI en favorisant la transmission des savoirs.

Depuis le 30 septembre 2013, les entreprises de plus de 300 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 300 salariés sont tenues sous peine de pénalités de négocier un accord ou d'élaborer un plan d'action sur ces thèmes.

En 2014, 6 décisions de pénalité ont été prises à l'encontre des entreprises n'ayant pas répondu à leurs obligations.

Les entreprises de moins de 300 salariés peuvent bénéficier d'une aide de 4000 € qui peut être portée à 8000 € par an en cas de double recrutement d'un jeune et d'un senior.

Depuis la mise en œuvre du dispositif, 179 entreprises ont déposé un accord ou un plan d'action. Par ailleurs au 31 décembre 2014, 745 contrats de génération ont été signés dans le Pas-de-Calais.

La loi du 5 mars 2014 vise à étendre la procédure de pénalité aux entreprises de plus de 50 salariés non couvertes par un accord ou un plan d'action conforme dès le 31 mars 2015.

L'insertion par l'Activité Économique (IAE)

L'État a accompagné en 2014 108 structures (dont 3 ont vu le jour en 2014), deux Entreprises d'Insertion et une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion sur le Bassin d'Emploi de Montreuil et Boulogne.

Par ailleurs, 1 590 personnes ont bénéficié d'une sortie dynamique du dispositif et 443 personnes ont obtenu un emploi durable.

La réforme entrée en vigueur en 2014 vise à simplifier les modalités de financement des structures en généralisant l'aide au poste (indexée sur le SMIC à compter de 2015).

Le conventionnement pluriannuel des structures est désormais privilégié.

Les financements de l'État dédiés au secteur de l'IAE en 2014 dans le Pas-de-Calais se sont élevés à 12,4 M€ (hors contrats aidés CUI-CAE dans les ACI et hors exonération de cotisations sociales).

L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)

L'APRE constitue pour les bénéficiaires du RSA un « coup de pouce » pour la reprise d'une activité en finançant des actions non prises en charge par le droit commun (frais d'équipement professionnel, permis de conduire...).

L'enveloppe départementale s'est élevée en 2014 à 1 183 249 €, répartie entre 13 délégataires (Conseil Général du Pas-de-Calais, Pôle Emploi, CAF, MSA et les 8 PLIE + une structure associative du Ternois).

Les services à la personne

Au 31 décembre 2014, 470 organismes bénéficient d'une déclaration et/ou d'un agrément au titre des services à la personne dans le Pas-de-Calais.

Les difficultés financières rencontrées par les services d'aide à domicile ont conduit le Ministère des Affaires Sociales à la création d'un fonds d'aide exceptionnelle et de restructuration. Le département du Pas-de-Calais a reçu en 2014 une dotation de 823 671 € dont ont bénéficié 11 structures associatives, 1 CCAS et 1 SIVOM, pour des montants d'aides compris entre 20 400 € et 115 000 €.

■ *Les mesures en faveur des travailleurs handicapés*

Les entreprises adaptées (EA)

Ce sont des entreprises employant au moins 80 % de personnes titulaires de la reconnaissance de travailleurs handicapés, orientées vers le marché du travail par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Les EA doivent soutenir et accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié porteur de handicap en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure elle-même mais également vers d'autres entreprises.

Une aide financière de 7 658 077 €, destinée à 13 entreprises adaptées du département a permis en 2014 le co-financement de 547,30 équivalents temps plein d'aides au poste.

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)

Les services départementaux de l'État participent à la déclinaison du PRITH. Le plan s'articule autour de plusieurs axes :

- ❑ Faciliter la construction et la mise en œuvre individualisée de parcours d'insertion professionnelle pour les travailleurs handicapés,
- ❑ Mobiliser toutes les ressources de la formation,
- ❑ Renforcer la sensibilisation des employeurs et diversifier leur approche de l'emploi des travailleurs handicapés relevant de la négociation collective,
- ❑ Mieux définir et mettre en œuvre des actions ciblées de maintien dans l'emploi.

7 actions sont en cours sur le territoire, à titre d'exemple, une action est menée sur le bassin d'emploi du Littoral pour développer les passerelles entre le secteur protégé, le secteur adapté et les entreprises classiques.

L'alternance

La Mission Handicap de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE a pour mission de gérer l'enveloppe budgétaire dédiée aux organismes de formation dont l'objectif est l'accompagnement vers l'insertion professionnelle notamment par la signature de contrats d'apprentissage. Dans le département, ce sont 39 jeunes porteurs de handicap qui bénéficient de ce type de contrats.

■ *Le soutien de l'emploi des jeunes*

Le soutien de l'État à l'emploi des jeunes se traduit par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

- ❑ le financement global des Missions Locales à hauteur de près de 40 %, soit 6 484 903 €.
- ❑ le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes permet de financer des actions complémentaires à l'aide personnalisée (aides au logement, à la mobilité, à la santé...) et de renforcer l'accompagnement des jeunes confrontés à des obstacles multiples (sociaux, familiaux, culturels). L'enveloppe 2014 s'est élevée à 106 205 €.
- ❑ le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale à destination des jeunes de 16 à 25 ans confrontés à des difficultés particulières d'insertion professionnelle : l'enveloppe octroyée par l'État en 2014 aux missions locales gestionnaires du dispositif s'est élevée comme en 2013 à 1 926 826 €.
- ❑ le parrainage vers et dans l'emploi permet de renforcer l'accompagnement dans la recherche d'emploi par la mise en relation avec des bénévoles (actifs ou retraités) nommés « Parrains » qui mobilisent leur réseau professionnel.
- ❑ les emplois d'avenir s'adressent aux jeunes peu ou pas qualifiés rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

FACILITER L'ACCÈS A UN LOGEMENT DE QUALITÉ

■ *Les investissements au profit de la construction ou de la rénovation de logements sociaux*

L'État a cofinancé dans le Pas-de-Calais :

- la construction de 2 108 logements sociaux PLUS, PLAI et PLS (prêt locatif à usage social – prêt locatif aidé d'intégration – prêt locatif social) contre 2 082 en 2013,
- la construction de 157 logements en location accession PSLA (Prêt social location-accession),
- la rénovation de 1 344 logements privés en situation d'indignité, de précarité énergétique ou nécessitant des travaux pour améliorer l'autonomie des personnes.

L'expérimentation de rénovation thermique de 1 155 logements sociaux, via des crédits européens du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART), a été en outre poursuivie en 2014. L'enveloppe 2014 s'élevait à 4,18 M€ en 2014 contre 2,3 M€ en 2013.

Les services de l'État et l'Association Régionale de l'Habitat ont par ailleurs développé de nouveaux outils pour mieux gérer la demande en logement social.

En outre, les communes soumises à l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU ont fait l'objet en 2014 d'un bilan triennal afin de vérifier l'atteinte de leurs objectifs de production de logements. Ce bilan est particulièrement positif puisque, sur les 24 communes concernées, 19 ont satisfait à leur objectif.

Enfin, la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement a mis en place un dispositif incitatif de décote du prix de vente des biens de l'État en faveur du logement social (jusqu'à 100 % de sa valeur). Le préfet de région établit la liste des biens éligibles à une décote de droit. Concernant le Pas-de-Calais, 9 terrains sont inscrits sur la liste régionale.

Depuis 2012, 11 fonciers de l'État et de ses établissements publics ont pu être vendus. Ils ont permis la construction de 86 logements.

■ *L'intervention de l'ANRU*

Depuis 2004, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) met en œuvre, avec ses partenaires des programmes globaux et pluriannuels d'intervention, afin de transformer des quartiers stigmatisés en quartiers ordinaires intégrés à la ville.

À travers le Programme National de Rénovation Urbaine, institué par la loi du 01 août 2003, l'ANRU intervient sur les logements, la voirie et les espaces publics, les établissements scolaires, les commerces, les crèches, les centres multi-activités. L'ANRU multiplie conjointement des actions en faveur de l'insertion par l'emploi.



L'ensemble des Projets de Rénovation Urbaine du département représente un total de 1,636 M€ d'euros d'investissement dont 317 M€ de subvention ANRU. Ces montants correspondent aux 13 conventions nationales, aux 4 « opérations isolées » et au Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Calais.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE _____

■ *L'éducation et la culture*

Bilan 2014 dans les écoles

Dans le premier degré public, on relève une baisse des effectifs (-326 élèves), avec 144 060 élèves scolarisés.

Pour la rentrée 2014, le Pas-de-Calais a bénéficié d'un abondement de sa dotation de 24 emplois (cf. annexe 4) supplémentaires qui ont contribué à la mise en œuvre des 4 grandes priorités départementales :

- la scolarisation des élèves porteurs de handicap,
- l'amélioration de la réussite scolaire par une meilleure prise en charge de la diversité des élèves et une formation renforcée des enseignants,
- l'équité dans l'attribution des moyens au regard des caractéristiques territoriales et de la difficulté sociale,
- l'accompagnement des regroupements pédagogiques intercommunaux évoluant vers des regroupements pédagogiques concentrés.

Sur ces bases, la préparation de la carte scolaire premier degré a été axée autour de :

- la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les secteurs les plus défavorisés socialement,
- le renforcement du dispositif « Plus de maîtres que de classes »,
- la mise en œuvre des réseaux préfigureurs REP+,
- la formation continue des enseignants et des directeurs d'école,
- la création de classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) et d'une unité d'enseignement.

Il en résulte un nombre de professeurs pour 100 élèves qui progresse légèrement pour maintenir un taux d'encadrement qui reste plus favorable que la moyenne nationale.

Les grandes lignes de la carte scolaire

Plus d'ouvertures...		...que de fermetures	
Réseau classes	46 postes	Réseau classes	57 postes
Remplacement	5 postes	Remplacement	3 postes
Plus de maîtres que de classes	18 postes	Plus de maîtres que de classes	6 postes
Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés	12 postes	Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés	-
REP +	8 postes	REP +	-
Conseiller pédagogique de circonscription	1 poste	Conseiller pédagogique de circonscription	-
Total	90 postes	Total	66 postes

La réforme des rythmes scolaires

La réforme prévue par le décret du 24 janvier 2013 vise à mieux répartir les temps d'enseignement sur la semaine en assurant une plus grande régularité et une meilleure répartition des temps d'apprentissage. Les cinq matinées de classe, correspondant aux pics de vigilance des enfants, constituent un élément essentiel de cette réforme en permettant d'améliorer les conditions de mise en œuvre des apprentissages fondamentaux.

Le département compte 729 communes avec écoles ; parmi celles-ci, on compte à la rentrée scolaire 2014 :

- 141 communes concernées par une organisation dérogatoire dont 16 au titre du samedi matin.
- 151 communes sont autorisées à mettre en œuvre les expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires.

De manière générale, la mise en œuvre de la réforme a été marquée par la volonté de prendre en compte les spécificités locales, compte tenu des caractéristiques territoriales du département (729 communes avec écoles et 144 regroupements pédagogiques intercommunaux). Dans ce contexte, on recense 231 organisations scolaires différentes.



Bilan 2014 dans les collèges et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Globalement, les collèges et les SEGPA enregistrent à cette rentrée 2014 une baisse des effectifs de 440 élèves, après une augmentation à la rentrée scolaire 2013 de 117 élèves.

Dans ce contexte de baisse des effectifs et une dotation en diminution de 10,5 ETP, le nombre d'heures par élève est en légère hausse :

- 1,31 pour le département (+0,01),
- 1,24 en secteur ordinaire (+0,01),
- 1,54 pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (+0,02).

L'État a attribué aux 125 collèges du département une dotation de 461 246 € au titre de la dotation globalisée, versée en juin et décembre 2014. Cette dotation permet aux établissements d'assumer les dépenses pédagogiques telles que les manuels scolaires, les droits de reprographie, les carnets de correspondance, le remboursement des frais de transport et de restauration des élèves stagiaires.

La refondation de l'école prioritaire

Dans le cadre posé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de 2013, la mise en œuvre progressive de la nouvelle politique de l'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Pour élaborer la nouvelle carte de l'éducation prioritaire en cohérence avec le niveau de difficulté sociale et scolaire, la situation des collèges a été examinée à l'aune de différents indicateurs : le taux de Profession et Catégorie professionnelle défavorisées, le taux de boursiers, le taux d'élèves résidant en zone sensible et le taux d'élèves en retard à l'entrée en 6ème.

Les collèges et les écoles qui sortent de l'éducation prioritaire feront l'objet d'un accompagnement et d'une attention renforcée.

La cohérence de la carte 2015 des réseaux d'éducation prioritaire avec celle de la nouvelle politique de la ville a été recherchée.

Dispositifs d'aide aux élèves

L'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires a concerné en 2014 pas moins de 6 425 élèves avec :

- l'aide aux devoirs : 55,71 %,
- les activités sportives : 14,78 %,
- les activités artistiques et culturelles : 28,96 %.

Par ailleurs, 651 stages de remises à niveau ont été organisés pour des élèves de CE1, CM1 et CM2. Pour la rentrée 2014, l'affectation en 6ème a répondu aux critères définis au niveau national ayant pour objectif d'accroître la mixité sociale et de diminuer les dérogations pour simple convenance personnelle. Avec une amélioration du taux « de satisfaction » au premier tour de l'affectation de 94,4% (contre 91,4 % en 2013 et 81 % en 2012), le bilan est positif.

Les actions en faveur de la culture et de la mémoire

- ❑ Le dispositif « Ecole et Cinéma » a pour objectif de sensibiliser les élèves du 1er degré à l'image cinématographique et à une ouverture culturelle.
- ❑ Le dispositif « Classe à Projet Artistique et Culturel » permet de soutenir des actions pédagogiques de classe en lien avec les projets d'école, dans tous les domaines des arts, de la culture et de la mémoire.
- ❑ La Commémoration du Centenaire de la 1ère Guerre Mondiale 1914-1918 : trois appels à projets ont été lancés en direction des écoles, collèges et lycées. Au total 116 projets éducatifs ont été déposés dont 13 sont actuellement labellisés.
- ❑ Le Concours National de la Résistance et de la Déportation s'adresse aux élèves des collèges (niveau 3^{ème}) et des lycées (tous niveaux de classe). Plusieurs types de travaux individuels d'élèves (sujets académiques) et collectifs de classe peuvent être produits par les classes à partir d'un thème national. 537 élèves de collèges et de lycées se sont inscrits en 2013-2014.



❑ *Les dispositifs de réduction des inégalités :*

L'accueil des enfants allophones

La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs repose à la fois sur une scolarisation ordinaire et une prise en charge et un suivi par les enseignants des unités pédagogiques.

Au cours de l'année 2013/2014, 146 élèves allophones ont été pris en charge dans le département. 62 élèves trop éloignés géographiquement des dispositifs ont pu bénéficier d'heures supplémentaires d'enseignement de français dans leur établissement d'accueil.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap

L'Éducation nationale poursuit ses efforts en matière de scolarisation des élèves porteurs de handicap en vertu de la loi de 2005. En 2014-2015, 9754 enfants porteurs de handicap ou de maladies invalidantes sont scolarisés, contre 9508 enfants en 2013-2014. Au 31 décembre 2014, le département consacre 1 263 Équivalents Temps Plein (+74 ETP) à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

❑ *Le soutien à l'engagement et à l'initiative des jeunes*

L'État favorise l'autonomie et la prise de responsabilité citoyenne des jeunes en soutenant leur engagement au travers du Service Civique. Il accompagne par ailleurs leurs projets individuels ou collectifs via les bourses du dispositif CLAP (Comités Locaux d'Aide aux Projets).

Le service civique

Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, le service civique a pour objet de renforcer la cohésion et la mixité sociale par des actions de caractères très divers : éducatif, environnemental, humanitaire, sportif...

Dans le Pas-de-Calais, 1 961 jeunes se sont engagés dans le service civique, dont 634 qui ont été recrutés en 2014.

Afin de promouvoir au mieux le dispositif, une cartographie du Service Civique a été développée qui

permet d'identifier plus facilement les structures agréées et de connaître les missions qu'elles proposent. Consultable sur le site des services de l'État, elle a pour vocation d'aider les structures agréées à développer des réseaux thématiques mais aussi de rendre plus aisée la recherche d'une mission par les jeunes.

Enfin, des projets visant l'accès des jeunes les plus en difficulté au service civique ont émergés en 2014, notamment au titre de la prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement de publics relevant de la Protection Judiciaire des Jeunes (PJJ).

Les Comités Locaux d'Aide aux Projets (CLAP)

En 2014, dans le Pas-de-Calais, l'État a contribué à hauteur de 50 000 € à la réalisation de projets portés des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Ces projets, majoritairement à caractère économique, culturel et solidaire soulignent l'importance de recentrer l'action de l'État vers les quartiers prioritaires.

C'est ainsi que dans la perspective des contrats de ville s'est engagée avec l'échelon régional une réflexion visant à la diversification des sources de financement, voire à terme son auto financement.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET LA PRÉCARITÉ

L'accès au logement reste une des priorités essentielles des services de l'État au profit des publics les plus en difficultés que sont les personnes sans logement ou encore les personnes en situation d'expulsion.

▣ *Le droit au logement opposable (DALO)*

L'activité de la commission de médiation en 2014 :

- ▣ 427 dossiers examinés sur les 12 commissions.
- ▣ 211 dossiers ont fait l'objet d'une décision de rejet et 148 ménages ont été déclarés prioritaires et urgents dont 20 au titre d'une réorientation en hébergement.
- ▣ Le délai d'instruction des dossiers est en moyenne de 57,1 jours.
- ▣ Le délai de relogement moyen est de 136 jours.

Il convient de noter que l'arrondissement de Lens concentre à lui seul 64 % des dossiers reçus.

▣ *La réécriture du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)*

L'année 2014 a été l'année de la réécriture du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Pas-de-Calais. Ce nouveau plan, qui sera signée en 2015, inclut désormais le volet Hébergement et a pour ambition « la priorité au logement pour tous ».

Ce plan se décline en huit grandes orientations telles que diversifier les solutions pour l'accès au logement, prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions, enrayer l'habitat indigne ou encore engager des actions en faveur de la simplification du traitement des situations individuelles.

Le plan prévoit par ailleurs la mise en place expérimentale de la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) sur l'arrondissement d'Arras.

▣ *Les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)*

Les coordonnateurs des SIAO ont poursuivi les travaux d'organisation et de développement de nouvelles procédures avec les partenaires de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI).

Les SIAO, outils privilégiés pour accueillir, orienter et apporter les premiers secours aux personnes en situation d'urgence sociale, voient leur rôle et responsabilités progressivement renforcés par la récente loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR).

Dans ce cadre, des réunions de travail ont été organisées avec les gestionnaires SIAO en charge

désormais de l'observation sociale. Pour se faire, un outil spécifique « OSIRIS » est en cours de déploiement auprès de l'ensemble des acteurs de l'AHl.

■ *Le dispositif hivernal d'hébergement des personnes sans abri :*

Si la campagne hivernale 2013-2014 a été marquée par un hiver doux, avec seulement 5 jours d'activation, les 115 ont enregistré 7 864 appels soit + 16 % par rapport à l'hiver précédent et les SIAO 10 117 demandes, soit + 10 % par rapport à l'hiver précédent.

Au total, 597 personnes ont été accueillies soit un taux d'occupation de 71 %.

Un plan de sortie de l'hiver a été amorcé fin 2013 et établi début 2014, afin de garantir une solution aux personnes hébergées dans le dispositif hivernal et éviter ainsi des remises à la rue.

Des moyens supplémentaires ont été déployés pour assurer une mise à l'abri de l'ensemble des demandeurs durant l'hiver 2014-2015 : 159 places en niveau « temps froid » ont été mobilisées et 70 en niveau « temps grand froid ». 168 places supplémentaires ont été réservées dans des salles et les centres hospitaliers afin de répondre à l'ensemble des demandes durant les périodes de « grand froid et froid extrême ».



Une pension de famille d'une capacité de 18 places a été ouverte en novembre 2014 sur BOULOGNE, ce qui porte la capacité pour le département du Pas-de-Calais à 264 places. À noter que 57 places ayant eu l'accord de la commission de validation seront ouvertes fin 2015.

■ *L'accueil des demandeurs d'asile*

Face à la croissance des demandes d'asile, le département s'est vu valider un projet d'extension de 20 places pour le CADA d'Arras à compter du 1er janvier 2015, ce qui porte la capacité du département à 240 places de CADA et 134 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. Au cours de l'année 2014, les trois CADA du Pas-de-Calais ont hébergé 303 personnes et les hébergements d'urgence accueilli 271 personnes.

Au 31 décembre 2014, plus de 1 000 nuits ont été accordées pour des familles de demandeurs d'asile.

La demande d'asile est passée de 23 demandeurs au 31 décembre 2008 contre 2 500 au 31 décembre 2014.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VIVANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

■ *Le bilan de l'année 2014*

Au cours de l'année 2014, la politique de la ville a consommé une enveloppe de crédits de 7 060 312 €, répartis sur 600 actions initiées par 220 porteurs de projets.

Une attention particulière a été portée au rythme de consommation des crédits (avec 70 % des crédits engagés au cours du premier semestre). Un travail de fond a également été mené en lien avec les services de l'État et l'équipe des 8 délégués du préfet, afin d'améliorer les partenariats administratifs et financiers ainsi que l'accompagnement technique et pédagogique des porteurs de projets.

La répartition de l'enveloppe a été guidée par un double objectif : le respect des thématiques prioritaires de l'Acsé, dans un contexte budgétaire contraint, et la consolidation de l'accompagnement des territoires dans le cadre de la réforme liée à l'élaboration de nouveaux contrats de ville.

La programmation 2014 a été marquée par un effort accru de sélectivité en totale cohérence avec les

directives d'emploi fixées par l'Acse, et les actions correspondant aux thématiques prioritaires ont été privilégiées, plus particulièrement l'éducation (35,53 % des crédits consommés), l'emploi et le développement économique (25, 12 %), la santé et la lutte contre les discriminations.

Ces résultats ont pu être atteints grâce à une modulation des taux de subvention en fonction des thématiques et du degré de priorité des quartiers. Le Pas-de-Calais comporte les deux villes au taux de chômage le plus élevé de France, Calais et Lens.

En matière de réussite éducative, 27 PRE (Plan de Réussite Éducative) existent actuellement dans le département, et bénéficient à 2 500 enfants dont 2 019 font l'objet d'un parcours individualisé, soit un taux de 80 % largement supérieur à la moyenne nationale. Ces PRE élaborent leurs contenus et leurs offres à partir des besoins constatés sur les territoires. Parmi ces besoins sont principalement recensés le soutien à la parentalité, la santé et le soutien scolaire.

Dans le domaine de la santé, les deux ateliers santé-ville d'ores et déjà existants dans le département (BOULOGNE, ARRAS) commencent à essaimer leur modèle, des réflexions ayant commencé sur les territoires de Lens, Hénin-Carvin, d'Artois Com et de Calais.

La nouvelle géographie de la Politique de la Ville

Suite au vote de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Ministre de la Ville a annoncé en juin 2014 une réforme de la géographie de la Politique de la Ville. Cette réforme s'imposait eu égard à la multiplication des zonages et des dispositifs depuis la création des Zones Urbaines Sensibles en 1996. En outre, aucune actualisation n'était intervenue depuis et certains territoires ne méritaient plus, eu égard à leur évolution, de relever du dispositif alors que d'autres n'en bénéficiaient pas alors que leurs caractéristiques socio-économiques le justifiaient. Ainsi, à l'échelle nationale, en lieu et place des 2 492 quartiers CUCS, c'est une seule carte comptant 1 300 quartiers qui est venue remplacer les zonages existants.

Les quartiers ont été identifiés sur le seul critère de la faiblesse du revenu des habitants et un carroyage du territoire a été établi qui a permis d'établir une cartographie des concentrations urbaines de pauvreté à travers le territoire. Pour le Pas-de-Calais, ce sont 65 nouveaux quartiers prioritaires qui ont ainsi été définis par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Dans un second temps, le travail mené sous la responsabilité du préfet avec les acteurs locaux, notamment les élus, a permis d'affiner les contours des territoires à l'aune de leur connaissance de terrain. La géographie définitive des quartiers prioritaires a ainsi pu être arrêtée à l'automne 2014 pour entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2015.

C'est sur la base de cette nouvelle géographie prioritaire que les services de l'État en lien avec l'ensemble des collectivités et partenaires concernés, ont engagés la préparation de la nouvelle contractualisation politique de la ville, à savoir les contrats de ville 2015-2020.

Ces nouveaux quartiers bénéficient des crédits et des moyens d'intervention de droit commun à la mise en œuvre des programmes nationaux (programme de réussite éducative, adultes relais...) et de crédits spécifiques prévus par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Au total, 11 contrats de ville doivent être préparés dans le Pas-de-Calais en lien avec les intercommunalités copilotes de ces contrats.

Dans le département, les services de l'État se sont mobilisés pour proposer sur chacun des EPCI un contrat opérationnel articulés autour de 3 à 4 enjeux maximum, 12 à 15 objectifs opérationnels quantifiables et déclinés sous la forme d'un plan d'actions (50 à 60) révisable chaque année. Ces contrats seront finalisés et validés avant la fin du 1er semestre 2015.

Afin d'accompagner pleinement le renouveau de ces quartiers, le gouvernement a décidé de poursuivre le programme de rénovation urbaine. c'est dans ce contexte que le 16 décembre 2014, le Président de la République est venu à Lens pour officialiser le nouveau Programme de renouvellement urbain. À cette occasion, 4 quartiers d'intérêt national et 2 quartiers d'intérêt régional ont été annoncés dans le Pas-de-Calais.

DÉVELOPPER LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

▣ *Les orientations suivies*

En 2014, les travaux de la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité du Pas-de-Calais se sont concentrés sur trois priorités :

- ▣ L'accès à la pratique sportive pour les femmes en situation précaire et pour les femmes des quartiers prioritaires,
- ▣ La préparation et le lancement de la déclinaison départementale du 4ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes,
- ▣ L'accompagnement, notamment dans l'ingénierie de projet, de la rédaction des nouveaux contrats de ville.

▣ *Les dispositifs*

► L'opération « 62Elles » contribue à la reconstruction personnelle des femmes en situation précaire. Elle est au croisement des politiques des missions « développement de la pratique sportive » et « droits des femmes » mises en œuvre par la DDCS.

Cette cinquième édition de la journée festive a eu lieu au Château d'Olhain. Elle a été portée par l'association « Profession Sport » nouveau partenaire du programme annuel.

► Dans le cadre de la déclinaison du 4ème plan de lutte contre les violences faites aux femmes, le diagnostic départemental a été réalisé qui donne un état des lieux de la situation du département.

Il repose sur des données collectées auprès des services de l'État et des associations œuvrant dans la prise en charge des publics (victimes, auteurs, témoins) pour l'année 2013 et s'attache à examiner la typologie des violences, et notamment les violences conjugales et les violences sexuelles.

Le Pas-de-Calais est un département particulièrement exposé aux violences faites aux femmes comme en témoignent les chiffres des forces de l'ordre. Ainsi, sur les 7 189 faits de violences enregistrés en 2013 par les services de police, 57,55 % concernaient des femmes. Sur les 977 victimes de violences intrafamiliales enregistrées par la gendarmerie, 76 % étaient des femmes. Ainsi, 7 femmes sont décédées de violences en 2013 dans le département du Pas-de-Calais, 5 d'entre elles ayant subi ces violences au sein de la sphère conjugale.

Les deux accueils de jour de BETHUNE et de LENS ont accueilli 499 personnes en 2014 contre 250 en 2013, 302 femmes, 9 hommes et 188 enfants.

Le réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales, qui permet de mettre en réseau les professionnels concernés (justice, forces de l'ordre, services sociaux, associations, bailleurs...) s'étend progressivement aux autres arrondissements. Co-pilotés par les sous-préfecture, les parquets et les collectivités (EPCI), ils permettent une meilleure connaissance des violences et favorisent les innovations locales telles que la création d'un SIAO spécifique.

► Par application de la Loi du 9 novembre 2010 et le décret d'application du 7 juillet 2011, les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2012 d'être couvertes par un accord d'entreprise, à défaut par un plan d'action mis en place unilatéralement, portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, sous peine de pénalité.

Le décret du 18 décembre 2012 a renforcé les obligations des entreprises en matière de contenu et de dépôt auprès de l'administration des accords et des plans d'action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la DIRECCTE a ainsi en charge non seulement l'enregistrement des accords et plans d'action portant sur l'égalité professionnelle mais également le contrôle de conformité de ces documents, en appui aux agents de contrôle, seuls compétents pour notifier le cas échéant une mise en demeure à l'entreprise.

L'activité depuis sa mise en œuvre

- 167 fiches de contrôles de conformité ont été transcrites et transmises aux agents de contrôle en charge des entreprises concernées (97 fiches pour l'année 2014).
- 112 étaient non conformes,
- 4 entreprises se sont vu notifier une mise en demeure par l'agent de contrôle.

À noter par ailleurs qu'au 15 décembre 2014, 346 entreprises n'étaient toujours pas couvertes par un accord ou un plan d'action.

Une campagne d'information des entreprises de 50 à 300 salariés sur leurs obligations en la matière a été conduite en avril 2014.

Construire un aménagement et un développement durables du territoire





ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES

L'accompagnement des acteurs économiques, qui rencontrent des difficultés ou souhaitent se développer sur le territoire, est une mission prioritaire de l'État qui dispose, pour ce faire de plusieurs leviers.

■ *La politique de soutien aux entreprises*

- La prime d'aménagement du territoire (PAT) : en 2014, 6 dossiers ont été déposés au titre de la prime d'aménagement du territoire et 4 d'entre eux ont fait l'objet d'une décision favorable pour un montant global de subvention de 1,957 M€ conditionnés par la création de 146 emplois et le maintien de 507 autres.
- L'aide à la réindustrialisation (ARI) est un dispositif de soutien à l'investissement au bénéfice des entreprises des secteurs de l'industrie, qui prend la forme d'une avance remboursable sur cinq ans, sans intérêt et avec possibilité de différé de remboursement. L'ARI finance les projets d'investissement structurants et créateurs d'emplois. L'entreprise Ingredia de Saint Pol s'est vue accorder une aide à la ré-industrialisation de 2,5 M€, pour la création d'une nouvelle unité de traitement et de production d'ingrédients laitiers. Le projet a permis de créer de 25 emplois et d'en maintenir 382 emplois, tout en s'accompagnant d'un investissement de 17,8 M€.
- L'aide à la réindustrialisation des PME est un volet spécifique ciblant les PME qui initient des projets d'investissement d'au moins 2 millions d'euros et créant au moins 10 emplois. Ce dispositif, doté d'une enveloppe de 20M€ issus du Programme d'investissements d'avenir (PIA), repose sur une avance remboursable à montant fixe de 500.000€ par projet sélectionné.
- Les Conventions Promotion de l'Emploi (CPE) : Afin d'accompagner les porteurs de projet créateurs d'emploi, l'Unité Territoriale de la Direccte du Pas-de-Calais subventionne des projets sur l'ensemble des Bassins d'Emploi par le biais des Conventions Promotion de l'Emploi. En 2014, l'enveloppe CPE allouée dans le Pas-de-Calais était de 214 000 €. 16 Conventions ou arrêtés de subvention ont ainsi été signés pour des actions sur des thématiques telles que la création d'un garage solidaire en milieu rural, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un GEIQ Agricole ou encore la mise en place d'une action « Seniors ».

■ *La politique de soutien à l'agriculture*

► On note en 2014 une diminution générale du nombre de projets soutenus par le dispositif de la Politique Commune Agricole (PAC) qui provient essentiellement d'une baisse des dépôts de dossiers de la part des exploitants agricoles. Cette baisse concerne tous les types de projets à l'exception de ceux relatifs à la modernisation des bâtiments. Aussi, 142 projets de modernisation des bâtiments d'élevage ont été retenus en 2014 pour un montant total de subventions de 1,49 M€ (dont FEADER : 979 156 € – Conseil Régional : 219 160 € – État : 266 566 € – Agence de l'eau : 30 040€).

► 58 installations de jeunes agriculteurs ont été soutenues par l'État en 2014 (59 en 2013, 70 en 2012) pour un montant d'aide en capital identique à celui de 2013, soit 720 650 € (État/Feader : 50/50%) et un montant d'aides de 62 000 € (340 000 € en 2013) sous forme de bonification d'intérêts des emprunts.

On constate une baisse dans le potentiel d'installations, proche du niveau de 2011, se traduisant par 60 plans de professionnalisation personnalisés agréés en 2014 contre 76 en 2013. Dans ce cadre, afin de promouvoir l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire, différents outils ont été mis en place pour aider à la constitution de fonds propres et à l'obtention de crédit bancaire.



La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt promulguée le 13 octobre 2014 a renouvelé la politique d'installation et de transmission des exploitations. Un point accueil installation transmission géré par la Chambre d'Agriculture de Région a été mis en place fin 2014 et permet d'assurer l'accueil de tous les candidats à l'installation et de tous les cédants souhaitant être accompagnés dans leur projet.

► Le versement dans les délais des aides du premier pilier de la Politique Agricole Commune est chaque année un enjeu majeur pour l'État. En 2014 :

- ❑ 5 937 demandes d'aides aux surfaces (dont 5 876 bénéficiaires) ont été effectuées pour un montant total de plus de 148 M€ versés (4ème montant national). Par ailleurs, 1009 événements Droit à Paiement Unique (D.P.U.) ont été traités et 1740 demandes d'aide à l'assurance récolte ont été instruites.
- ❑ Dans le domaine animal, 1 093 demandes d'aide au maintien du troupeau vaches allaitantes (PMTVA) et 110 demandes d'aide aux ovins et aux caprins ont été instruites.

L'utilisation de la télédéclaration continue à progresser, 6 points supplémentaires ont été gagnés en 2014 par rapport à 2013. Néanmoins, l'objectif national de 85 % de télédéclaration n'a pas tout à fait été atteint. La communication continue activement sur le sujet dans la perspective du « zéro papier » qui constitue un objectif à court ou moyen terme.

En 2014, 772 contrôles sur place ont été réalisés pour vérifier l'exactitude des déclarations et le respect des conditions d'attribution des aides.

► Le département du Pas-de-Calais n'a pas subi en 2013 d'aléa climatique nécessitant une prise en charge au titre des calamités agricoles.

Cependant, l'embargo mis en place par la Russie en avril 2014 interdisant l'importation des produits européens a eu pour conséquence une forte déstabilisation de certains marchés.

Notre département ayant une forte vocation exportatrice, les producteurs très spécialisés ont été particulièrement touchés. Le Ministre a donc débloqué fin 2014 des aides exceptionnelles aux producteurs de fruits et légumes ainsi qu'aux producteurs d'œufs sous forme d'une prise en charge d'intérêts d'emprunts ou de cotisations sociales. Les dossiers sont en cours d'instruction.

Par ailleurs, 5 audits techniques et économiques visant à préparer un plan de redressement pour les agriculteurs en situation fragile ont été préconisés par la section ad'hoc et seront financés par l'État.

► Les trois groupes d'action locale (GAL Lys-Romane, du Boulonnais et des 7 Vallées-Ternois) ont retenu 19 projets nouveaux en 2014 pour un montant FEADER programmé de 0,35M€ en contrepartie du soutien des collectivités.

❑ *La politique de soutien au commerce et à l'artisanat*

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales.

Le FISAC a permis de soutenir 66 opérations pour le Pas-de-Calais en 2014 :

- ❑ 51 opérations individuelles pour un montant de subvention de 610 308 €. Les arrondissements de Béthune et Arras ont été les plus favorisés avec respectivement 19 et 14 décisions.
- ❑ 15 opérations collectives à maîtrise d'ouvrage publique pour un montant de subvention de 701 545 €. L'arrondissement de Saint-Omer est le plus doté avec 9 décisions.

En matière d'urbanisme commercial, la commission départementale d'aménagement commerciale a examiné 28 dossiers au cours de l'année 2014.

Les créations ou extensions autorisées représentent une surface de vente totale d'environ 55 000 m² pour le Pas-de-Calais. Certains projets prévoyaient également la création d'un Drive. A contrario, près de 25 000 m² ont été refusés par la CDAC ou la CNAC.

Parmi les dossiers 2014, on peut noter la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 13 450 m² à Vendin-le-Vieil ou encore le doublement de la surface de vente de la galerie du centre commercial Auchan Noyelles-Godault. Initialement refusé par la CDAC, le dossier a été autorisé par la commission nationale. Cette décision a été confirmée par la Cour d'Administrative d'Appel de Douai.

❑ *Le soutien aux associations*

Le dispositif d'accompagnement des associations s'est stabilisé. Le réseau de 9 points d'appui à la vie associative (au moins un par arrondissement) est intégré au réseau régional et est animé par le délégué départemental à la vie associative. Il a pour mission d'accueillir, d'informer, de conseiller les dirigeants associatifs et de les orienter vers les interlocuteurs les plus pertinents.

Le développement des PRAVA (Pôles Ressources d'Aide à la Vie Associative) a été poursuivi et des subventions leur ont été versées pour un montant de 27 000 € pour 8 PRAVA et une tête de réseau PRAVA.

Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) a par ailleurs contribué à cofinancer 53 emplois dans 40 associations pour un montant global de 370 000 €.

ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

❑ *La prévention des difficultés des entreprises*

Le dispositif de veille économique et de soutien aux entreprises dans le Pas-de-Calais est articulé autour de 3 types de structures :

- ❑ la « cellule de veille économique » de l'Artois qui réunit mensuellement la Préfecture, la DIRECCTE (pôle 3E et UT62), la DDFIP (volet économique et volet fiscal), la Banque de France et la CCI ;
- ❑ la « cellule de veille économique » du Littoral qui réunit trimestriellement les sous-préfectures de Calais, Boulogne sur Mer et Montreuil sur Mer, la DIRECCTE (pôle 3E et UT62), la DDFIP (volet économique et volet fiscal), la Banque de France, l'URSAFF, la CCI et les communautés d'agglomérations ;
- ❑ des rencontres trimestrielles sont par ailleurs organisées entre la Préfète, le DDFIP, le Directeur de la Banque de France afin d'évoquer les cas des entreprises les plus emblématiques notamment celles suivies par le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI).

À titre exceptionnel, en situation de crise pour une entreprise, la Préfecture, la DIRECCTE ou le Commissaire au redressement productif prend l'initiative d'activer l'ensemble du réseau notamment les partenaires financiers.

À cet effet, une réunion exceptionnelle d'urgence peut être organisée avec l'ensemble des acteurs utiles (Banque Publique d'Investissement, mandataires judiciaires...). La mobilisation d'outils voire d'audits de type « étude Cesaar » peuvent également être diligentés par la DIRECCTE.

Au niveau départemental, la cellule de veille s'est réunie 8 fois en 2014 et a suivi 66 entreprises, impliquant plus de 24 000 salariés.

■ *Le soutien à la trésorerie des entreprises*

La Commission des Chefs de Services Financiers, présidée par le Directeur Départemental des Finances Publiques, a pour objet d'examiner les demandes de délais présentées par les entreprises connaissant des difficultés de paiement de leurs échéances fiscales et sociales et les demandes de remise de dettes fiscales et sociales en application de la loi de sauvegarde des entreprises.

La commission a instruit 170 dossiers dont 64 nouvelles saisines et 106 réexamens. 67 entreprises employant 1 929 salariés ont obtenu un plan CCSF (41 nouveaux plans et 26 plans maintenus) pour 10,5 M € de créances fiscales et sociales.

Au 31 décembre 2014, la CCSF du Pas-de-Calais suit 35 plans pour une dette totale de 6 M€ et des mensualités de 404 000 €. 1067 emplois sont concernés par les plans de la CCSF.

Le BTP et l'industrie sont les secteurs les plus représentés (16 et 14 plans chacun, soit 24 et 21% des plans CCSF). Près de la moitié des salariés concernés par les plans CCSF sont employés dans le secteur de l'industrie.

Les sociétés de moins de 50 salariés représentent à elles seules près de 86 % des plans (soit 58 plans sur un total de 67).

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui est accessible à toutes les entreprises employant des salariés et soumises à un régime réel d'imposition, quels que soient leur forme et le régime d'imposition de leur résultat (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés), permet à ces entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt substantiel.

L'assiette de ce crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales (masse salariale), versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le SMIC. Son taux est passé de 4 % des rémunérations brutes à 6 % depuis le 1^{er} janvier 2014.

La montée en puissance du dispositif s'est affirmée en 2014 :

- on dénombre dans le département 13 352 entreprises bénéficiaires du CICE (préfinancement, imputation sur l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, restitution de l'excédent pour les PME et les entreprises en difficulté) pour un montant global de 102,76 M€ ;
- 296 entreprises ont ainsi bénéficié du préfinancement du CICE, reconduit pour 2014 avec l'appui de la Banque Publique d'Investissement, ce pour un montant total de 21,55 M€ ;
- le délai de traitement des demandes de remboursement du CICE est de 25,6 jours.

■ *L'accompagnement des entreprises en difficulté*

Les mutations économiques portent sur « l'anticipation » pour préserver l'emploi ou la reconversion des salariés et les « restructurations » avec le traitement des plans de sauvegarde de l'emploi, l'appui au reclassement des salariés licenciés et la revitalisation des territoires.

Les services de l'État accompagnent les entreprises et les salariés à travers plusieurs dispositifs :

- l'activité partielle permet de faire face à des circonstances exceptionnelles qui nécessitent une réduction du temps de travail. En 2014, 619 entreprises ont sollicité une autorisation de recours à l'activité partielle. Ces demandes ont concerné 14 903 salariés pour un total de 4,6 millions d'heures autorisées.
- l'appui aux mutations économiques permet de mettre en œuvre des mesures de formation professionnelle afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés dans le cadre des mutations économiques internes à l'entreprise. En 2014, 2 conventions ont été signées avec des entreprises de moins de 250 salariés, correspondant à la cible du dispositif. Elles concernent 46 salariés et 6 586 heures de formation, pour un coût de 149 206,60 €.

- ❑ l'allocation temporaire dégressive permet d'aider financièrement les salariés licenciés pour motif économique qui acceptent des emplois de reclassement comportant une rémunération mensuelle inférieure à celle qu'ils percevaient au titre de leur emploi antérieur. 8 conventions ont été signées en 2014 dans le Pas-de-Calais, concernant un potentiel de 797 salariés.
- ❑ les plans de sauvegarde de l'emploi visent à faciliter le reclassement des salariés dont le licenciement économique est inévitable. 10 Plans (Stora, Gonnet, Huwer, Arts et Entreprises, Continentale Nutrition, Tp Marmin, Arjowiggins, Lanusse, Kelco et Française de Mécanique) ont été notifiés en 2014 pour un total de 1 634 salariés dont 2 qui ont fait l'objet d'une validation (accord collectif majoritaire) et 6 d'une homologation par la DIRECCTE.
- ❑ les conventions de revitalisation sont destinées à soutenir l'activité économique du bassin d'emploi touché par des licenciements. Un assouplissement des règles en matière d'obligation de revitalisation a été décidé en liaison avec les services territoriaux de la DIRECCTE du Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, plusieurs entreprises en grande difficulté du département ont pu bénéficier de plusieurs centaines de milliers d'euros d'aides indirectes.

À ce jour, 40 conventions de revitalisations sont terminées dans le département du Pas-de-Calais. En 2014, 9 conventions de revitalisation sont actives sur le département, dont 2 sur le bassin d'emploi d'Arras, 4 sur le bassin d'emploi de Béthune, 1 sur le bassin d'emploi de Boulogne et 1 sur le bassin d'emploi de Calais pour un objectif global de création de 1 350 emplois.

SOUTENIR LES GRANDS PROJETS

L'État accompagne les projets des territoires via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire qui vient abonder le volet territorial du Contrat de Projet État-Région. Il a permis d'engager 19 opérations au profit du Pas-de-Calais en 2014 pour un montant de 7,5 M€ (dont 2,7 M€ de section générale).

Une des opérations les plus emblématiques est la restructuration du Casino à Arras. Des travaux d'envergure ont été engagés pour améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité de la salle de spectacle pour un montant global estimé à 11,5 M€, accompagnés par le FNADT à hauteur de 1,3 M€.

Au-delà des crédits nationaux, la programmation des programmes européens s'est poursuivie. Pour 2014, 36 dossiers ont été retenus pour le Pas-de-Calais, pour un montant total de plus de 18 M€.

■ Le développement des transports

Dans le domaine de la circulation des marchandises, l'État a accompagné en 2014 l'aménagement de différentes infrastructures dont notamment la modernisation de la voie ferrée Calais Dunkerque pour un montant de 2 M€. Le projet constitue une alternative à la route et répond aux besoins du grand port maritime de Dunkerque et du port de Calais à la fois de disposer d'une desserte terminale adaptée et de réaliser leur connexion ferroviaire au tunnel sous la Manche.

Le dossier a bénéficié en 2014 par ailleurs d'une participation du FEDER de 8,7 M€. Au total, près de 30 M€ de FEDER ont été au total programmés pour ce grand projet de 104,5M€.

En matière de transports collectifs, l'État poursuit son accompagnement des porteurs de projets qui s'est traduit en 2014 par la décision d'attribuer, dans le cadre de l'appel à projet « transports collectifs et mobilité durable » des subventions pour un montant de :

- ❑ 30 M€ au Syndicat Mixte Transport Artois Gohelle pour les projets de bus à haut niveau de service entre Liévin et Hénin-Beaumont, Hénin-Beaumont et Lens via Carvin et entre Auchel et Bruay ;
- ❑ 1,71 M€ pour la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour le projets de funiculaire entre la Haute Ville et l'ancien rivage et de navette maritime entre Nausicaa et Capécure.

Par ailleurs, l'État accompagne le Syndicat Mixte intermodal Régional de Transport pour la mise en place d'une centrale de mobilité en région ainsi que la Région Nord Pas-de-Calais pour le déploiement de 33 abris vélos sécurisés dans les gares TER.

S'agissant des aménagements routiers sur le réseau national, l'État a engagé en 2014 les procédures administratives en vue d'aménager à 2 x 2 voies la RN 17 entre Vimy et Avion qui offrira un niveau de service conforme aux enjeux de mobilité entre les deux agglomérations d'Arras et Lens.

L'opération est inscrite prioritairement dans le volet mobilité du CPER 2015-2020 (Contrat de Plan État-Région) pour un montant de 26,20 M€ (financement État).

■ Appel à manifestation d'intérêt - Projets de revitalisation de centres-bourgs

Il s'agit de projets transversaux qui visent à limiter l'étalement urbain, à redynamiser l'offre de commerces, à créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants, à relancer les activités, ou encore à rénover ou réaliser des logements dans des communes rurales de moins de 10 000 habitants.

Dans le Pas-de-Calais, la communauté de commune de Desvres-Samer a été retenue. À ce titre, l'État assurera le suivi des projets afin d'évaluer cette expérimentation et de faire connaître les initiatives les plus porteuses, en vue de les développer dans d'autres communes.

PROMOUVOIR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE _____

■ La protection des milieux naturels

► La fragmentation des espaces naturels, due pour l'essentiel aux activités humaines, constitue une des pressions majeures sur la biodiversité. Un projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique – Trame Verte et Bleue a ainsi été mis en œuvre dès 2011 et approuvé à l'été 2014.

Ce schéma, nouvel outil d'aménagement durable, cartographie les réservoirs écologiques et dessine les corridors nécessaires aux continuités écologiques. Des propositions d'action sont par ailleurs formulées, disponibles pour tous les acteurs du territoire.

► Dans le Pas-de-Calais, le réseau Natura 2000 est constitué de 24 sites terrestres (19 sites directive « Habitats » et 5 sites directive « Oiseaux ») qui disposent d'un document d'objectifs (DOCOB) validé et de 4 sites entièrement marins (3 sites directive « Habitats » et 1 site directive « Oiseaux »). En outre, la création du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a permis d'engager l'élaboration des DOCOB des sites situés dans son périmètre.

Par ailleurs, l'État a poursuivi avec ses partenaires la stratégie de création d'aires protégées (SCAP) qui répondront à terme aux besoins prioritaires de la faune, de la flore, des habitats naturels et des sites géologiques remarquables.

■ La préservation des ressources en eau

► La qualité des eaux marines au large du Pas-de-Calais prend corps comme un objectif à atteindre en 2020. Le plan d'action pour le milieu marin Manche-Est Mer du Nord a été complété en 2014 par le programme de surveillance et le programme des mesures (plan d'action) qui sera arrêté en 2015.

Par ailleurs, les états des lieux écologiques nécessaires au plan de gestion du Parc national marin ont été réalisés et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en mer ont été identifiées et délimitées.

► Le 2ème cycle de gestion de la Directive Cadre sur l'Eau est lancé, avec la mise en consultation en décembre 2014 du projet de Schéma directeur pour l'aménagement et la gestion des eaux 2016-2021 et son programme de mesures (SDAGE). De nouveaux objectifs d'état des eaux superficielles et souterraines y sont définis ainsi que les orientations et actions correspondantes.

La mise en œuvre du SDAGE 2010-2015 s'est en parallèle poursuivie, notamment au travers des plans d'actions opérationnels territorialisés qui guident l'action des services de police de l'eau.

Les teneurs en nitrates dans l'eau présentent une relative stabilité pour les eaux superficielles et une lente augmentation depuis 1992 pour les eaux souterraines.

Si l'amélioration de la qualité de l'eau potable est une priorité pour la santé humaine, le respect de l'équilibre biologique des milieux est tout aussi essentiel pour la préservation des écosystèmes aquatiques.

Le 5ème programme d'actions « nitrates », qui complète le programme national de 2013, a ainsi été approuvé en juillet 2014. Il a pour ambition d'optimiser les apports aux cultures en fonction des stricts besoins de celles-ci afin de garantir les rendements et la rentabilité économique tout en limitant les pollutions diffuses liées aux nitrates.

Une révision des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole a par ailleurs été lancée en 2014 afin d'actualiser le zonage défini en 2012.

- ▶ Certains cours d'eau ont fait l'objet de classement afin de protéger et restaurer leur continuité écologique :
 - ❑ 2 listes de cours d'eau ont été arrêtées dans le bassin Artois-Picardie, pour lesquels les ouvrages sont soumis à des obligations pour préserver la continuité écologique.
 - ❑ 144 ouvrages du Pas-de-Calais sont concernés.

Il est prévu 5 années à compter du 16 février 2013 pour mettre ces ouvrages en conformité. Aussi, leur restauration s'est poursuivie en 2014.

Par ailleurs, le plan de gestion des poissons migrateurs a été mis à jour en prenant en compte les résultats de l'évaluation du plan précédent.

■ *La protection de l'air*

- ▶ Les normes de polluants dans l'air sont régulièrement dépassées en région notamment pour les oxydes d'azote, mais surtout pour les particules fines. Les principaux contributeurs à cette pollution sont les transports, les chauffages domestiques bois-charbon, l'industrie et l'agriculture.

Le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère, qui vient remplacer les 4 plans infra-régionaux précédents, a été approuvé en mars 2014 et s'est vu compléter par un arrêté inter préfectoral de police à l'été 2014.

Un arrêté complémentaire relatif aux mesures en cas d'épisode de pollution a été préparé fin 2014 qui devrait être approuvé au premier semestre 2015.

- ▶ En 2014, plusieurs objectifs du Schéma Régional Climat Air énergie (SRCAE), ont été déclinés sur le territoire afin que les acteurs concernés puissent se les approprier au travers des politiques locales (limitation de l'artificialisation des sols, augmentation de la densité de l'habitat autour des gares, développement de la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur...).

Concernant le développement des énergies renouvelables, 2014 marque l'entrée en vigueur d'une mesure de simplification relative à l'autorisation unique pour les éoliennes et les installations de méthanisation (agricoles, industries agroalimentaires ou collectivités). De fait, le développement de l'éolien a nettement progressé en région en 2014 (+25%).

■ *La stratégie de gestion*

La stratégie départementale de gestion du Domaine Public Maritime naturel (DPMn) vise à définir les enjeux et orientations de gestion du DPMn au regard de la protection de la biodiversité et de la qualité des eaux continentales et marines. Un diagnostic a été réalisé qui a permis de définir par territoire des orientations de gestion dont l'objectif est de faciliter à la fois l'instruction des demandes d'occupation, la production des porter à connaissance dans les différentes procédures et la définition des moyens à affecter par l'État en fonction des enjeux identifiés.

La méthodologie adoptée a consisté à diviser le littoral du Pas-de-Calais en fonction des entités paysagères identifiées par l'Atlas des Paysages et à établir des fiches permettant de développer un aspect opérationnel, un suivi des orientations de gestion, une spatialisation fine des enjeux et une appropriation simple par les techniciens et les élus.

Pas moins de 18 fiches ont ainsi été élaborées pour le littoral du Pas-de-Calais, qui ont été présentées aux collectivités locales, au conservatoire du Littoral et aux associations et entreprises utilisant le DPM.

La stratégie a été validée par le Préfet et envoyée officiellement à la Direction Générale de l'Eau de la Biodiversité du MEDDE fin 2014.

Par ailleurs, Les baux des lots de chasse maritime dans le Pas-de-Calais sont en cours de renouvellement.

ACCOMPAGNER LA COHERENCE TERRITORIALE

L'année 2014 a été marquée par la promulgation de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), dont le volet Urbanisme a un impact important :

- sur la planification, notamment en ce qui concerne les dispositions propres aux documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU, Cartes communales...);
- sur l'application du droit des sols, puisque son article 134 met un terme à compter du 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des dossiers dans les communes appartenant à des EPCI de plus de 10 000 habitants.

■ La couverture du Pas-de-Calais en matière de documents d'urbanisme opérationnels

En 2014, les services de l'État, avec pour chef de file la DDTM, ont accompagné et favorisé :

- l'approbation de 4 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) : Canton de Fruges, Canton de Fauquembergues, Terre des 2 Caps et Canton de Bertincourt ;
- l'élaboration de 9 PLUi : Trois Pays, Communauté Urbaine d'Arras, Agglomération du Boulonnais, Région d'Audruicq, Agglomération de Saint Omer, Sud Ouest Calaisis, Canche Ternoise, Hesdinois et Desvres Samer.

Le Pas-de-Calais connaît depuis quelques années une forte progression de sa couverture en documents d'urbanisme, notamment intercommunaux : au 31 décembre 2014, il compte 14 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux approuvés ou en cours d'élaboration.

Ainsi, 70 % du territoire départemental est désormais couvert par un document d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Plans d'Occupation des Sols, Cartes Communales).

A noter que pour anticiper la caducité des Plans d'occupation des Sols (POS), une étude a été réalisée pour faire le point sur les POS dans le Pas-de-Calais. Fin 2014, la majorité des communes avec dotée d'un POS ont lancé une procédure de révision.

■ La couverture du Pas-de-Calais en matière de documents d'urbanisme stratégiques

Les services de l'État accompagnent l'émergence dans leur démarche de planification territoriale dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Ainsi, en 2014 :

- 2 SCoT ont été approuvés : Calaisis, Pays Maritime et Rural du Montreuillois ;
- 7 autres sont opposables : Flandre Intérieure, Artois, Région d'Arras, Région de Saint Omer, Terre des Deux Caps, Osartis Marquion, Boulonnais, Lens Liévin Hénin Carvin ;
- 1 dernier est en cours d'élaboration : le SCoT du Pays du Ternois, qui devrait être arrêté courant mars 2015.

Cette situation est amenée à évoluer puisque les SCoT de l'Artois et de Lens Liévin Hénin Carvin sont en cours d'évaluation. L'élargissement du périmètre du SCoT de l'Audomarois fait l'objet d'une révision et l'élargissement du SCoT de la Région d'Arras est en pourparlers.

Le Pas-de-Calais est relativement bien couvert en document d'urbanisme stratégique : il compte au 31 décembre 2014 10 SCoT approuvés ou en cours, ce qui représente 71,2 % du territoire.

■ *L'accompagnement financier de l'État*

L'État accompagne financièrement l'adaptation des documents d'urbanisme locaux par le biais de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) Urbanisme et des appels à projets.

Ainsi, après avis de la commission de conciliation renouvelée en 2014, l'État a apporté un soutien de 428 781 € à l'adaptation des documents d'urbanisme locaux par le biais de la DGD.

De plus, le Syndicat Mixte du SCoT du Ternois a également obtenu le versement du solde de sa subvention à hauteur de 31 000 €.

Enfin, au titre de l'appel à projets national « PLUi », 150 000 € ont été versés à titre d'acompte ou de solde à 8 intercommunalités compétentes en urbanisme.

VALORISER ET PROTEGER LE PATRIMOINE

■ *La labellisation du territoire de SAINT-OMER*

Le label « Ville d'art et d'histoire » de SAINT-OMER a été élargi à sa Communauté d'Agglomération et à la Communauté de communes de la Morinie qui deviennent « Pays d'art et d'histoire ». Sa mise en œuvre est confiée à l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de SAINT-OMER.

Cette extension du label concrétise le souhait profond des deux collectivités de s'engager dans une démarche d'excellence en matière de valorisation des richesses patrimoniales et paysagères du territoire et l'ambition forte d'en faire un outil sensibilisation des publics et de développement pour le territoire.

La convention attribuant le label Pays d'art et d'histoire au territoire a été signée le 27 novembre à la Coupole d'Helfaut.

■ *La restauration des monuments historiques*

Un certain nombre de chantiers se sont achevés en 2014 :

- la restauration des tours du Mont-Saint-Eloi pour un montant de 2,130 M€ financé à hauteur de 1,065 M€ par l'État ;
- la restauration du cadran solaire de la cathédrale de Saint-Omer : pour un montant de 35 K€ financé à parts égales entre l'État et la ville de Saint-Omer ;
- la restauration de l'église de Rocquigny : les travaux, d'un montant global de 3 M€. Ils ont été financés par l'État, le Conseil Général du Pas-de-Calais et la commune ;
- la restauration du retable majeur et des vitraux de l'église Notre-Dame-de-Calais : d'un montant total de 1,4 M€, la restauration a été financée à 50 % par la DRAC, à 25 % par le Conseil Général et à 25 % par la ville, avec l'apport de différents mécènes et associations.

D'autres chantiers sont toujours en cours, notamment la restauration de la cathédrale d'Arras (propriété de l'Etat) pour un montant de 5 M€, entièrement financée par l'État.

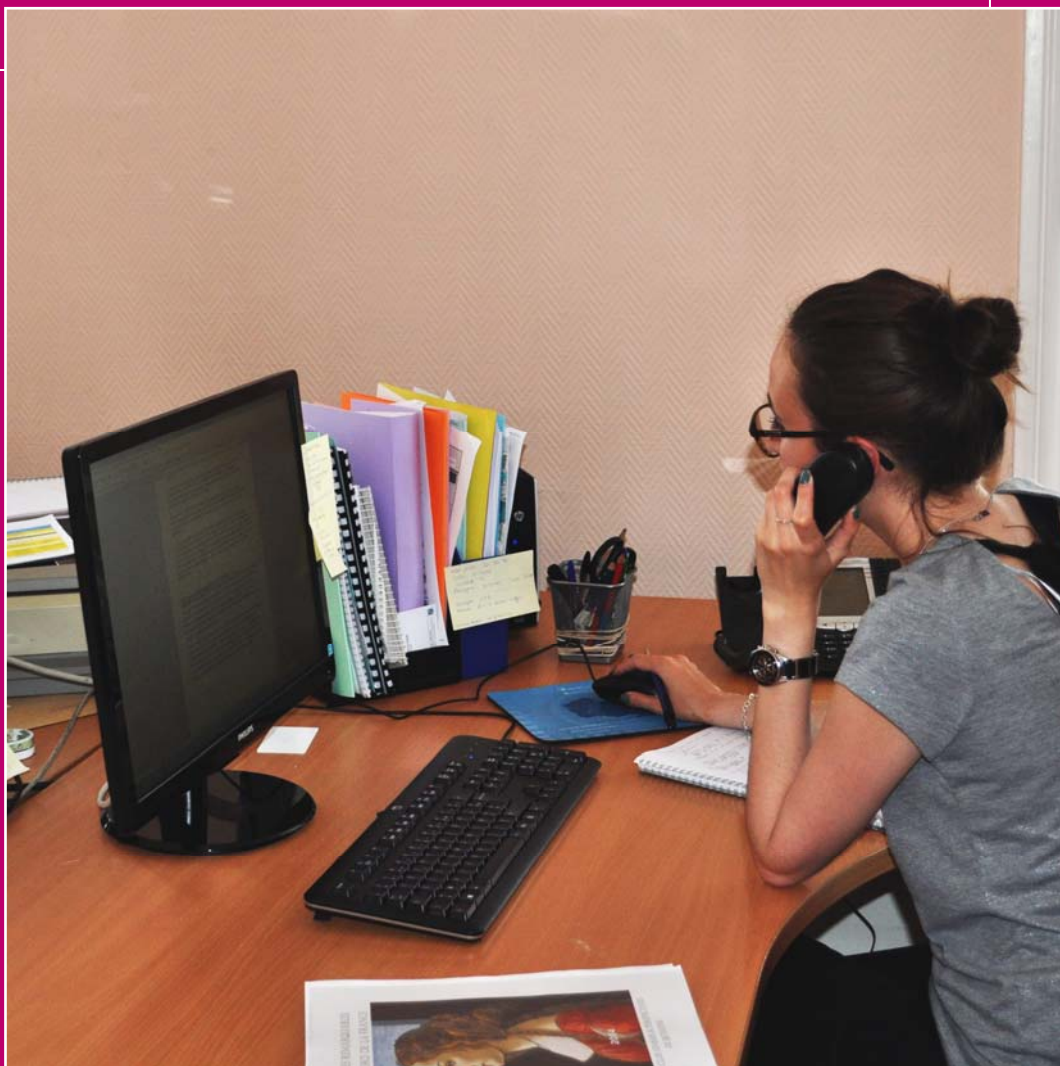
A noter que la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites a donné un avis favorable à l'inscription au titre des monuments historiques du château d'Écou à Tilques. L'ascenseur à bateaux des Fontinettes à Arques, l'abbaye Saint-Paul à Wisques, et l'Hôtel de ville du Touquet ont par ailleurs été classés au titre des monuments historiques par arrêtés des 28 février et 27 mai 2014.

■ *Les musées*

L'appellation Musée de France a été attribuée à la Cité de la dentelle et de la mode de Calais.

Par ailleurs, le comité régional du Fonds régional d'acquisition des musées a attribué 260 000 € pour l'aide à l'acquisition de 34 œuvres ou ensemble d'objets par 10 musées de la région Nord-Pas-de-Calais comme *Les fileuses de lin* de Francis TATTEGRAIN, acquis par le musée d'Opale Sud de Berck-sur-Mer.

Réviser les politiques publiques et réorganiser les services de l'Etat





L'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC : CERTIFICATION QUALIPREF DE LA PREFECTURE

Qualipref

La préfecture et les sous-préfectures du Pas-de-Calais se sont engagées depuis plusieurs années dans l'amélioration de la qualité de leurs prestations et de l'accueil des usagers.

En 2014, les labellisations Qualipref 2 de la préfecture et de la sous-préfecture de Lens ont été confirmées par l'AFNOR, à l'issue d'un audit sur site.

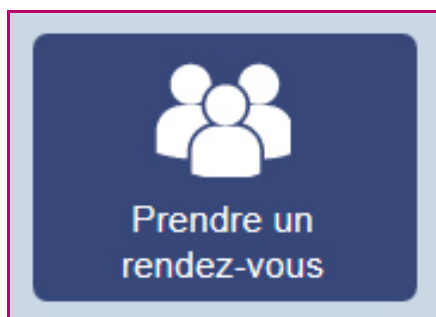


Les deux structures ont à nouveau réalisé en 2014 des enquêtes de satisfaction des usagers et des élus pour mieux connaître leurs attentes et mener les actions adéquates pour y répondre.

Les comités locaux des usagers ont été réunis et ce fut l'occasion d'échanges constructifs, certaines préconisations concernant une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite ayant été immédiatement mises en application.

Le référentiel qui sert à mesurer le respect des engagements évolue en 2015 en intégrant des aspects numériques pour une meilleure information numérique et une offre renforcée de services dématérialisés. Il élargit également le périmètre concerné par la démarche qualité en incluant tous les services recevant des usagers et non plus exclusivement l'accueil général.

Chacun des deux sites permettra aux usagers, courant 2015, de prendre rendez-vous en ligne et de compléter leurs dossiers de façon dématérialisée pour au moins une démarche administrative.



Les usagers sont régulièrement invités par les services à consulter le site internet départemental de l'Etat (IDE) www.pas-de-calais.gouv.fr préalablement à toute démarche administrative afin d'éviter des déplacements en préfecture.

Un accompagnement dématérialisé des usagers est d'ores et déjà effectué par les services lorsqu'ils sont sollicités via les boîtes fonctionnelles dont les données figurent sur le site IDE.

L'ensemble des services se mobilise en 2015 pour respecter les nouveaux engagements inscrits dans le référentiel Qualipref 2.0.

■ *La communication numérique*

Depuis septembre 2015, un important travail de développement de la communication numérique a été lancé. 390 actualisations/mises en ligne ont ainsi été effectuées et 86 actualités différentes ont été mises en avant sur la page d'accueil du site Internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais dans le respect des engagements « Qualipref ». La consultation du site web oscille depuis entre 30 000 et 40 000 visiteurs par mois,

Parallèlement au développement de l'information via le site internet de la préfecture, une page Facebook a été créée. En quatre mois, 197 posts ont été publiés et la portée totale des publications a atteint 116 123 vues.



■ *Les relations presse*

- 80 demandes de presse par mois environ
- entre 4 et 17 « invitations presse » par mois
- entre 6 et 22 « communiqués de presse » mensuels

La préfecture a par ailleurs répondu à près de 2 000 interventions d'élus ou de particuliers portant sur tous les champs de la vie de nos concitoyens (logement, emploi, sécurité, ...).

Dotations globales ou compensatoires aux collectivités locales
hors chorus (en euros)

Numéros de comptes	Intitulés des comptes 2014	Montant 2014	Montant 2013	Différence	Écart %	Observations
461-74	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier)	1 805 430,00	6 003 102,00	-4 197 672,00	-69,93	
0301000	Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	40 551 183,00	41 626 786,00	-1 075 603,00	-2,58	
0401000	Compensation des pertes de taxe professionnelle (et redevance des mines) – Perte des bases de TP	0,00	107 794,00	-107 794,00		Pas d'EPCI éligibles en 2014
0601000	Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle	0,00	589 229,00	-589 229,00		Créée uniquement pour l'année 2013
0902000	Dotation globale de fonctionnement Compensation – Départements	151 477 858,00	151 477 858,00	0,00	0,00	
0903000	Dotation globale de fonctionnement Compensation – Groupements	89 794 639,00	90 242 047,00	-447 408,00	-0,50	
0905000	Dotation globale de fonctionnement Forfaitaire – Communes	257 193 113,00	269 656 759,00	-12 463 646,00	-4,62	
0906000	Dotation globale de fonctionnement Forfaitaire – Départements	156 330 089,00	164 320 100,00	-7 990 011,00	-4,86	
0909000	Dotation globale de fonctionnement Dotation de péréquation urbaine	30 544 793,00	30 370 576,00	174 217,00	0,57	
0911000	Dotation globale de fonctionnement Dotation de péréquation urbaine	27 419 882,00	27 419 882,00	0,00	0,00	
0912000	Dotation globale de fonctionnement Dotation de solidarité rurale	21 151 092,00	20 138 631,00	1 012 461,00	5,03	
0913000	Dotation globale de fonctionnement Dotation de solidarité urbaine	92 390 461,00	87 184 127,00	5 206 334,00	5,97	
0914000 0915000	Dotation globale de fonctionnement Intercommunalité communautés urbaines	63 910 435,00	69 273 419,00	-5 362 984,00	-7,74	
0916000	Remboursement des salaires des permanents syndicaux	12 165,70	0,00	12 165,70		
1001000	Dotation globale de fonctionnement Opérations de régularisation	16 425,67	0,00	16 425,67		
1401000	Dotation d'équipement des collèges	8 286 123,00	8 286 123,00	0,00	0,00	
1601000	Dotation Particulière Élu Local (DPEL)	1 701 792,00	1 703 373,00	-1 581,00	-0,09	
1901000	Dotation spéciale instituteurs (DSI)	50 544,00	58 968,00	-8 424,00	-14,29	
2301000 2401000 2501000	Fonds de mobilisation Départemental pour l'insertion	20 175 082,00	20 476 245,00	-301 163,00	-1,47	
3501000	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	0,00	139 633,00	-139 633,00		
3601000	Fonds départemental d'adaptation du commerce rural	41 690,92	85 555,33	-43 864,41	-51,27	
3701000	Dotation nationale des droits de mutations à titre onéreux (DMTO)	12 515 795,00	12 202 444,93	313 350,07	2,57	
3901000	Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	18 218,49	0,00	18 218,49		
4101000	Fonds de solidarité en faveur des départements	32 305 359,00	0,00	32 305 359,00		Fonds créé en 2014
4801000	Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle	94 187 662,00	94 187 662,00	0,00	0,00	
5401000	Fonds en faveur des communes pour le développement du procès verbal électronique	15 000,00	6 500,00	8 500,00	130,77	
5501000	Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	6 194 063,00	8 329 576,00	-2 135 513,00	-25,64	
5601000	Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	119 749 639,00	120 919 444,00	-1 169 805,00	-0,97	
5701000	Part de la dotation revenant aux fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle	8 833 815,00	8 833 815,00	0,00	0,00	
5901000	Dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité locale	13 524 228,00	14 538 082,00	-1 013 854,00	-6,97	
6001000	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	4 955 228,00	6 295 476,00	-1 340 248,00	-21,29	
6301000	Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales	26 948 789,00	17 645 110,00	9 303 679,00	52,73	
6501000	Fonds national de péréquation de la CVAE des départements	3 712 159,00	3 783 811,00	-71 652,00	-1,89	
6601000	Compensation des pertes de bases de cotisation économique territoriale – CET	35 565,00	41 088,00	-5 523,00	-13,44	
6901000	Compensation de pertes de bases CFE 2011	0,00	241 860,00	-241 860,00		
8001000 8101000 8301000 8401000 8501000 8601000	Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	100 325 110,85	89 177 863,48	11 147 247,37	12,50	
9201000	Dotation exceptionnelle – Correction de la GIR de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle	728,00	0,00	728,00		
SOUS TOTAL 1 (hors Chorus)		1 386 174 157,63	1 365 362 939,74	20 811 217,89	1,52	

Dotations globales ou compensatoires et avances sur imposition aux collectivités locales

Chorus (en euros)

Programmes	Intitulés des comptes 2014	Montant 2014	Montant 2013	Écart %	Observations
Dotations					
0119-01-03	Régisseurs de police	8 694,93	9 127,22	-4,74	
0119-01-04	Titres sécurisés	281 680,00	281 680,00	0,00	
0119-01-05	Dotation de développement urbain	4 452 785,00	4 641 797,75	-4,07	
0119-01-06	DETR	10 423 893,00	10 972 519,00	-5,00	
0119-02-06	DGD Bureau d'hygiène et de santé	1 357 116,00	1 357 116,00	0,00	
0119-02-08	DGD Documents d'urbanisme	459 781,39	429 798,89	6,98	
TOTAL PROGRAMME 119		16 983 950,32	17 692 038,86	-4,00	
0120-01-02	Concours financier Département DGE	1 223 079,71	1 099 599,40	11,23	
0120-02-01	Concours financier Département DGD-FCFT	14 467 607,00	14 467 607,00	0,00	
TOTAL PROGRAMME 120		15 690 686,71	15 567 206,40	0,79	
0122-01-04	Ponts détruits		510 193,00		
0122-01-20	Réserve parlementaire	1 968 722,13	2 416 376,14	-18,53	
0122-03-02	DGD Ports maritimes de pêche et de commerce	46 150,00	46 150,00	0,00	
0122-03-04	Aérodrome	4 252,00	4 252,00	0,00	
TOTAL PROGRAMME 122		2 019 124,13	2 976 971,14	-32,18	
754-01	Dotation Amendes de police	6 531 995,00	6 964 685,00	-6,21	
TOTAL PROGRAMME 754		6 531 995,00	6 964 685,00	-6,21	
SOUS TOTAL 2 (119+120+122+754)		41 225 756,16	43 200 901,40	-4,57	
TOTAL DOTATIONS (Chorus et hors Chorus)		1 427 399 913,79	1 408 563 841,14		
Avances sur impositions et TIPP					
0833-01	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	1 413 636 245,00	1 390 293 382,00	1,68	
833-02	RMI / RSA	183 549 250,60	176 352 882,60	4,08	
833-03	Avances aux départements sur les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	22 743 799,00	0,00		
SOUS TOTAL (833)		1 619 929 294,60	1 566 646 264,60	3,40	
TOTAL		3 047 329 208,39	2 975 210 105,74	2,42	

**Soit un total de dotations aux collectivités locales y compris avances
(Chorus et hors Chorus) de 3 047 329 208,39 € en 2014 contre 2 975 210 105,74 € en 2013**

Les investissements des agences de l'État

Les dépenses des agences de l'État en 2014 (dans le Pas-de-Calais)	
ANRU	15,8 M€ (contre 19,7 M€ en 2013)
ANAH(*) + FART	11,55 M€ (contre 22,07 M€ en 2013) 4,18 (contre 2,3 M€ en 2013)
ACSé + FIPD	7,06 M€ (contre 6,9 M€ en 2013) 767 000 € (contre 765 000 en 2013)
TOTAL	39,36 M€ (contre 51 M€ en 2013)

(*)La baisse de la subvention ANAH est due à la sortie du dispositif du Bailleur « Maisons et cités Soginorpa » qui a changé de statut en 2014. En effet, depuis le 01/01/2014, cette société, devenue une entreprise sociale pour l'habitat, est entrée dans le droit commun. Cette subvention représentait en 2013 14,8 M€.

39,36 M€ ont été investis par les agences nationales de l'État dans le Pas-de-Calais en 2014.

Ces subventions permettent la mise en œuvre des politiques publiques, notamment pour la reconstruction des quartiers, la réhabilitation des logements et le subventionnement d'activités en faveur de la cohésion sociale.

Répartition des agents de l'État par services

Effectifs

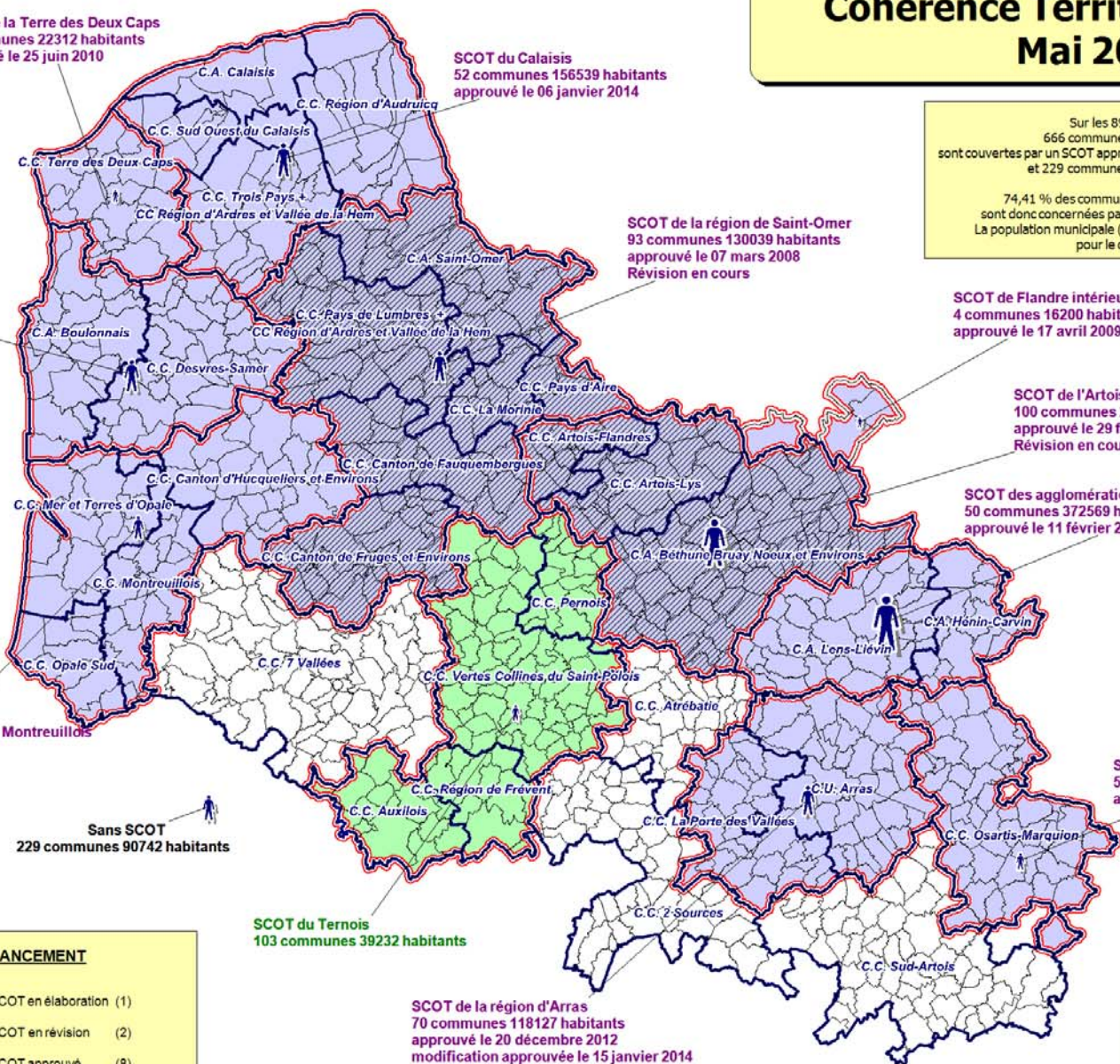
Service	Effectifs	
Inspection d'Académie	24 481	(+208)
Direction Départementale de la Sécurité Publique	2 306	
Direction Départementale des Finances Publiques	1 658	(-74)
Groupement de Gendarmerie Nationale	1 007	(-41)
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	481	(-56)
Direction Départementale de la Police aux Frontières	540	(+13)
Direction Régionale des douanes et droits indirects	514	(+2)
Préfecture (et sous-préfectures)	419	(-13)
Unité Territoriale de la DIRECCTE	143	(-10)
Direction Départementale de la Protection des Populations	100	
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	80	(-10)
Service Départementale de l'Architecture et du Patrimoine	8	
Service Départemental de l'ONAC	5	
TOTAL	31 742	(+19)



Etat d'avancement des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) Mai 2015

Sur les 895 communes du Pas-de-Calais
666 communes représentant 1 399 772 habitants
sont couvertes par un SCOT approuvé ou en cours d'élaboration (études commencées)
et 229 communes soit 90 742 habitants ne le sont pas.

74,41 % des communes représentant 93,97 % de la population
sont donc concernées par un document de planification intercommunal.
La population municipale (source INSEE 2011) est de 1 490 514 habitants
pour le département du Pas-de-Calais



SCOT de la Terre des Deux Caps
21 communes 22312 habitants
approuvé le 25 juin 2010

SCOT du Calaisis
52 communes 156539 habitants
approuvé le 06 janvier 2014

SCOT de la région de Saint-Omer
93 communes 130039 habitants
approuvé le 07 mars 2008
Révision en cours

SCOT de Flandre intérieure
4 communes 16200 habitants
approuvé le 17 avril 2009

SCOT de l'Artois
100 communes 281352 habitants
approuvé le 29 février 2008
Révision en cours

SCOT des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin
50 communes 372569 habitants
approuvé le 11 février 2008

SCOT de Marquion-Osartis
50 communes 43223 habitants
approuvé le 05 mars 2013

SCOT de la région d'Arras
70 communes 118127 habitants
approuvé le 20 décembre 2012
modification approuvée le 15 janvier 2014

SCOT du Ternois
103 communes 39232 habitants

SCOT du Boulonnais
53 communes 142427 habitants
approuvé le 02 septembre 2013

SCOT du Pays maritime et rural du Montreuillois
70 communes 77752 habitants
approuvé le 30 janvier 2014

Sans SCOT
229 communes 90742 habitants

POPULATION 2011	ETAT D'AVANCEMENT
380 000	SCOT en élaboration (1)
190 000	SCOT en révision (2)
38 000	SCOT approuvé (8)
	Périmètre des EPCI

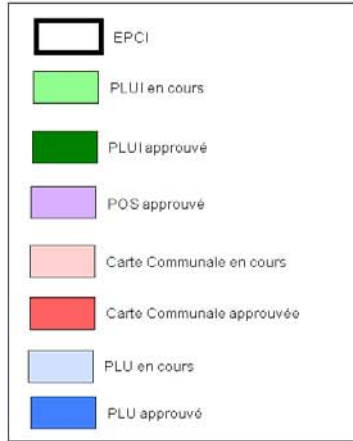
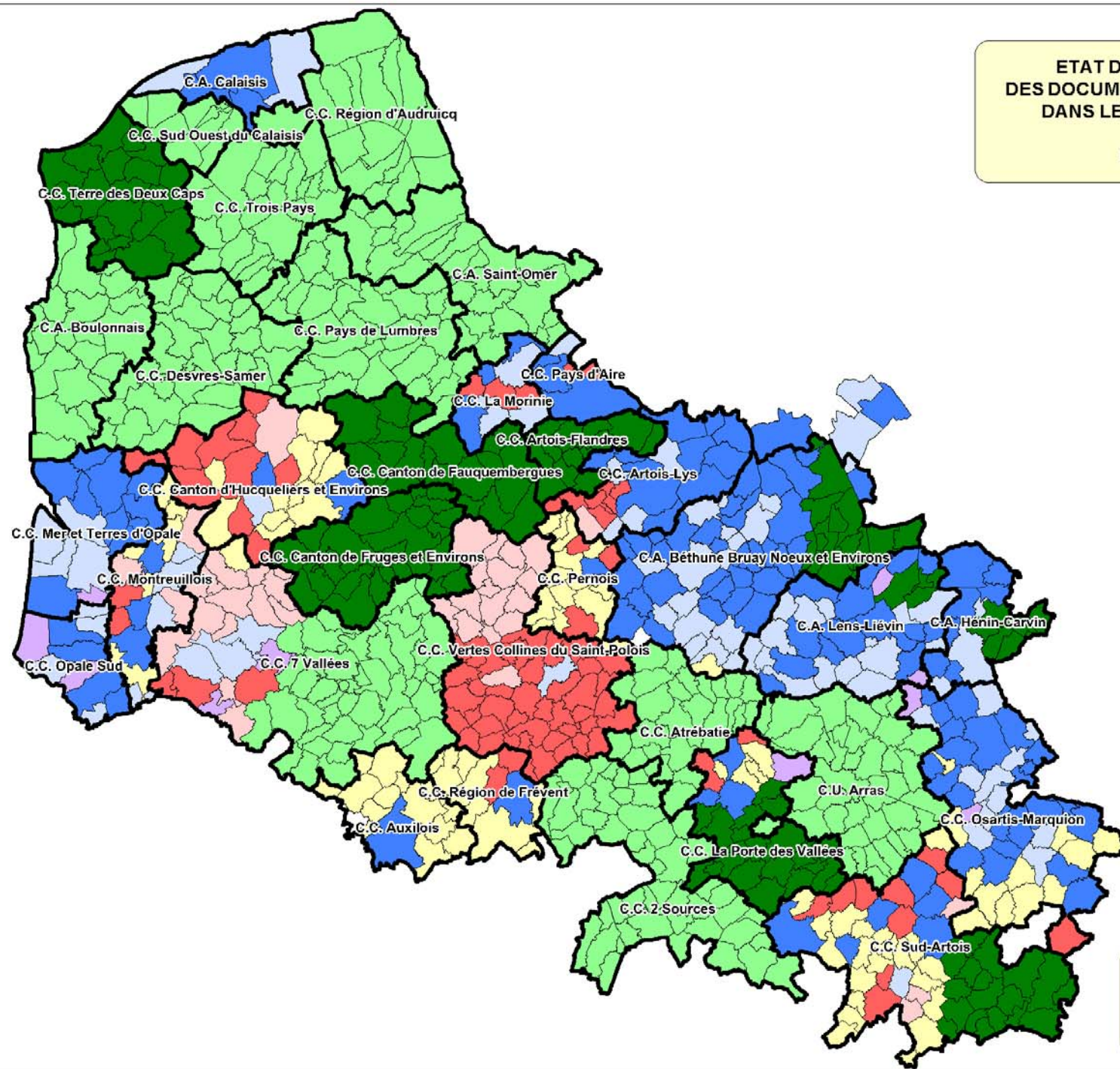
0 10 20
Kilomètres

Date : 28 mai 2015
Copyright : BD Parcellaire © IGN
Source : INSEE 2012 Population 2011
Référence : \ID62-sig\diffusion\sig_atributaire\AMENAGEMENT_URBANISME\ZONAGES_PLANIFICATION\PROCEDURES_N_PROCEDURE_URBA_ZSUP\SCOT\WORI\ETAT_SCOT_5_2015.worjnd



**ETAT D'AVANCEMENT
DES DOCUMENTS D'URBANISME
DANS LE PAS-DE-CALAIS**

Mai 2015



Préfecture du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9
tél :03 21 21 20 00



www.pas-de-calais.gouv.fr
facebook.com/prefetpasdecalais
twitter.com/prefet62